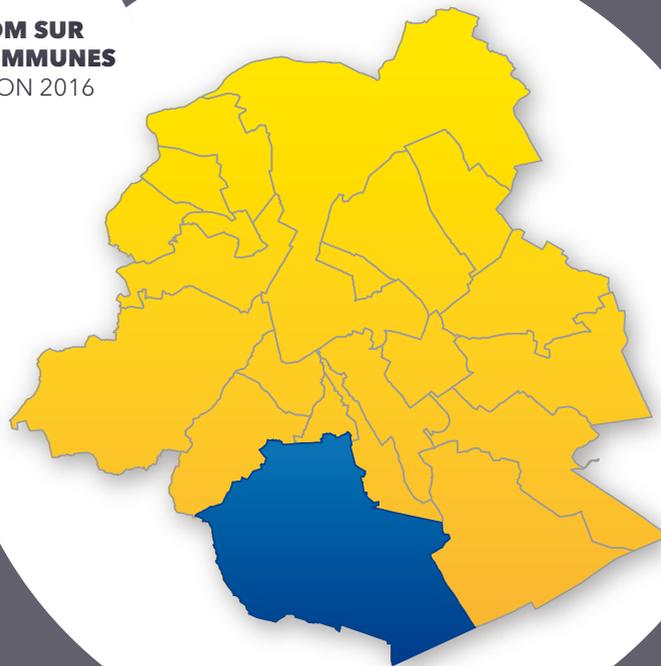




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

UCCLE



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Uccle.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

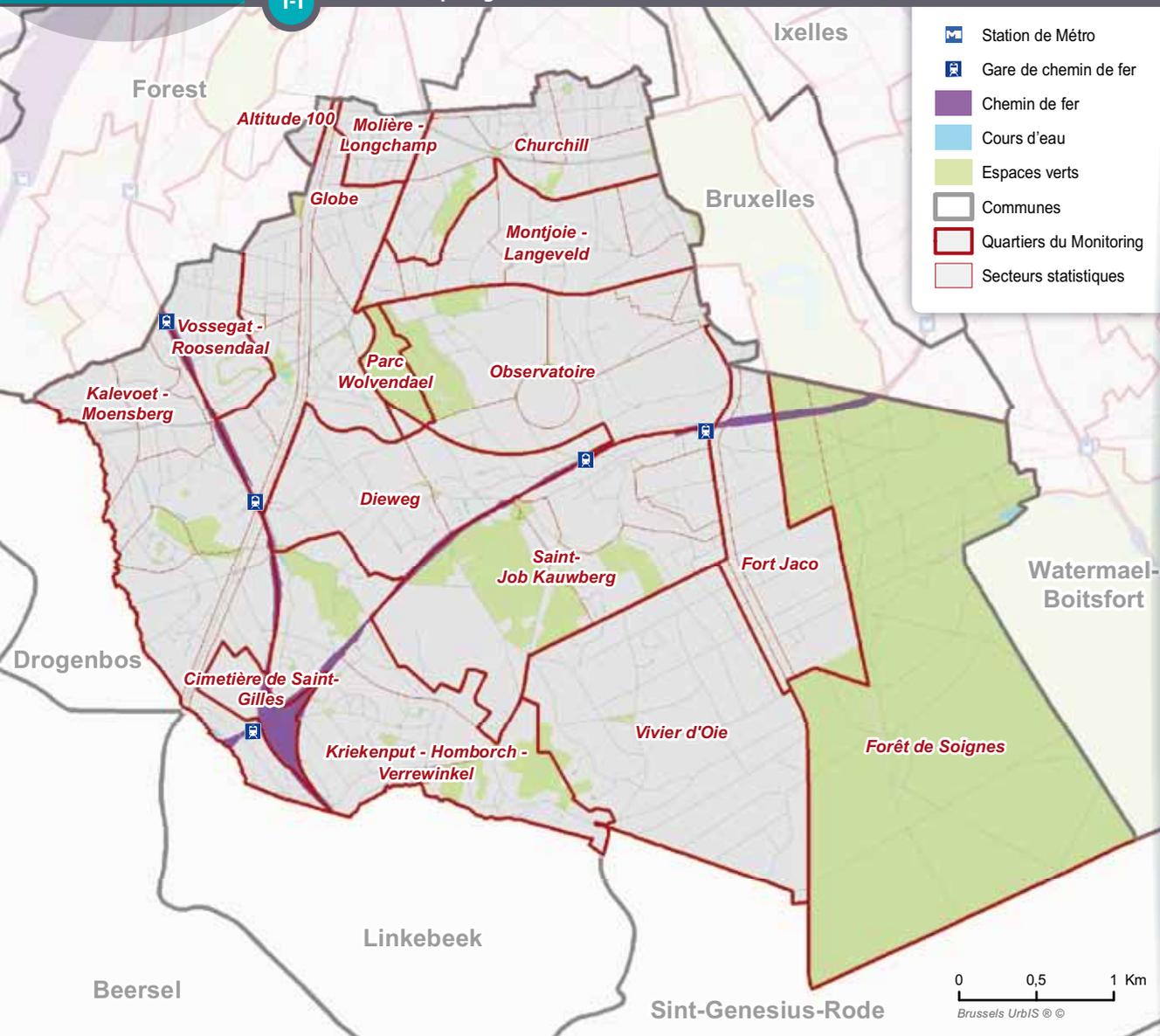
1. UCCLÉ ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4
2. POPULATION	10
2.1. Évolution et mouvement de la population	10
2.2. Structure par âge et sexe	11
2.3. Nationalités	13
2.4. Ménages	14
3. PETITE ENFANCE	15
3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	15
3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	15
4. ENSEIGNEMENT	17
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	17
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	18
4.3. Retard scolaire	19
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	20
5.1. Position socioéconomique de la population	20
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	21
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	22
5.4. Travailleurs à temps partiel	22
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	23
6.1. Emploi intérieur	23
6.2. Entreprises	24
6.3. Évolution 2006-2013	25

7. REVENUS	26
7.1. Revenus fiscaux	26
7.2. Personnes vivant avec une allocation	29
7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	31
8. FINANCES COMMUNALES	32
8.1. Indicateurs clés sur les finances communales	32
8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	32
8.3. Investissements	34
9. LOGEMENT	35
9.1. Caractéristiques du parc de logements	35
9.2. Parc de logements sociaux	37
9.3. Loyers et prix de ventes immobilières	37
10. SANTÉ	38
10.1. Santé des nouveau-nés	38
10.2. État de santé général	40
GLOSSAIRE	43
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	47
POUR EN SAVOIR PLUS	48

1. UCCLÉ ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1

Carte de repérage d'Uccle



PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

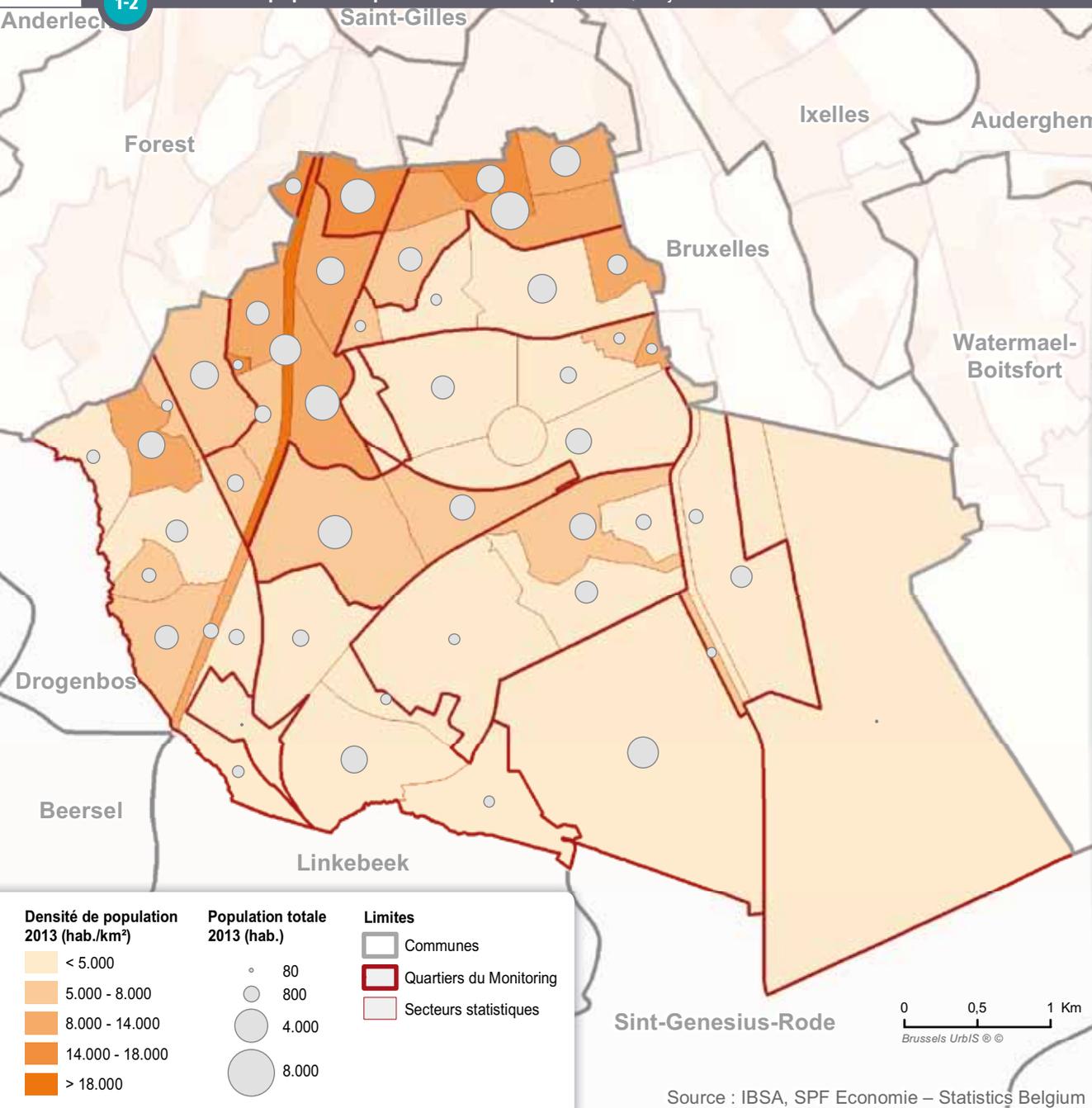
Uccle est une commune située dans le sud de la Région bruxelloise (22,9 km², 14 % de la superficie régionale). Au nord, elle est bordée par Forest et Ixelles, à l'est par la Ville de Bruxelles (avenue Louise, bois de la Cambre) et Watermael-Boitsfort (Forêt de Soignes), et au sud par Rhode-Saint-Genèse, Drogenbos et Linkebeek (Région flamande). La commune est traversée par plusieurs axes routiers structurants, notamment les chaussées d'Alsemberg et de Waterloo.

La **carte de repérage** **1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune d'Uccle compte 16 quartiers dont l'un est constitué par la Forêt de Soignes. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales. Certains quartiers sont en effet à cheval sur plusieurs communes, comme par exemple le quartier Forêt de Soignes (avec Watermael-Boitsfort, Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre), les quartiers Vossegat-Rosendaal, Altitude 100 et Molière-Longchamp (avec Forest) et le quartier Fort Jaco (avec la Ville de Bruxelles).

¹ Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 48.

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2

Densité de population par secteur statistique, Uccle, 1^{er} janvier 2013

Source : IBSA, SPF Economie – Statistics Belgium

La **densité de population** est relativement faible (3 548 personnes au km²) à Uccle. La densité du bâti et son gabarit sont plus importants dans le nord de la commune et tendent à se réduire à mesure que l'on se déplace vers le sud, ce qui implique une plus grande concentration de la population dans le nord de la commune **1-2**.

L'urbanisation de la commune

Initialement façonné par une première vague de périurbanisation des Bruxellois aisés, le paysage bâti d'Uccle ne se limite cependant pas aux nombreuses villas cossues qui parsèment la commune. Son vaste territoire est constitué d'un habitat relativement diversifié, où l'on retrouve aussi des maisons mitoyennes et immeubles à appartements dans le nord et le long des chaussées (qui forment un véritable maillage structurant l'espace communal). Ces chaussées sont dès lors habitées par une population plus diversifiée. Certains **quartiers** sont en outre moins favorisés qu'en moyenne à Uccle, notamment dans le sud de la commune, mais aussi au nord et à l'ouest, à la limite de Forest et Ixelles.

L'urbanisation de la commune témoigne de cette **diversité**. La commune comprend de nombreux **noyaux villageois**, plus anciennement urbanisés, qui ponctuent généralement les accès au centre de Bruxelles (Uccle-centre, le Chat, Langeveld, Vivier d'Oie, Saint-Job ...). Vers 1930, l'urbanisation rattache le nord d'Uccle à l'agglomération, même si l'occupation reste encore peu dense du fait de nombreuses parcelles restées libres.

Deux axes d'urbanisation précoces se développent, l'un entre l'avenue Brugmann et la chaussée d'Alsemberg, s'avançant jusqu'à la Gare de Calevoet (mise en service dès la fin du 19^{ème}), et l'autre le long de la chaussée de Waterloo, avec le lotissement en grosses **villas** des terrains jusqu'à Fort-Jaco et au-delà. Entre ces deux axes d'urbanisation aérée ont longtemps subsisté de vastes espaces non urbanisés, de Saint-Job jusqu'aux plateaux Engeland et du Homborch ainsi qu'au bois de Verrewinkel. La densification de l'urbanisation et le remplissage de ces zones rurales interviendront entre 1930 et

1970, essentiellement sous la forme d'habitat pavillonnaire, mais aussi ponctuellement sous la forme de logements sociaux de type cité-jardin.

Dès le début de l'urbanisation jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle, des immeubles à **appartements** ont parfois remplacé certaines villas du début du siècle, et ce dans toutes les parties de la commune. Les immeubles à appartements sont toutefois plus présents dans le nord de la commune (quartier Churchill notamment).

Caractéristiques du bâti en général et logements sociaux

En tant que commune de **deuxième couronne**, le processus d'**urbanisation** d'Uccle est plus tardif que dans les communes de **première couronne**. Ainsi, les logements très anciens - construits avant 1919 - ne représentent que 5 % du parc de logements à Uccle. Un tiers des logements ont été construits entre la fin de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, et plus de la moitié entre 1946 et 1980. Les logements de grande taille sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale, de même que les maisons de 3 à 4 façades.

En proportion du nombre de ménages, les logements sociaux sont peu nombreux : on compte un peu plus de 4 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, soit une proportion inférieure à la moyenne régionale. La commune comprend une cité-jardin, la cité du Homborch. Les autres logements sociaux sont concentrés dans le **secteur** Melkriek et, dans une moindre mesure, dans le secteur Merlo (tous deux situés dans le **quartier** Calevoet-Moensberg).

Espaces verts et naturels

Près d'un cinquième de la superficie en espaces verts et récréatifs accessibles au public de la Région bruxelloise se trouve à Uccle. En effet, de nombreux **espaces verts, naturels et semi-naturels** sont présents sur le territoire de la commune, en particulier dans le sud. Outre la Forêt de Soignes, on peut citer le plateau Avijl à Saint-Job, celui du Kauwberg, le plateau Engeland (dont une partie est occupée par le nouveau cimetière d'Uccle), les propriétés du Papenkasteel et du Kinsendael, des portions des versants de la vallée du Geleytsbeek en aval de la chaussée d'Alseberg, etc.

Ces espaces verts, dont certains ont le statut de zones protégées, contribuent de façon importante au **maillage vert et bleu** de la Région bruxelloise.

Processus de création et de rénovation de logements

Les demandes de permis d'urbanisme sont nombreuses dans la commune. Plusieurs espaces non bâtis vont s'urbaniser à court ou moyen terme. Par exemple, malgré la résistance des riverains, un grand nombre de logements voient progressivement le jour sur le plateau Engeland.

Par ailleurs, on assiste à une dynamique importante de **reconversion** ou de **rénovation** d'anciennes constructions à Uccle. C'est notamment le cas avec la clinique des Deux Alices, transformée en logements. L'hôpital Edith Cavell, dont le déménagement est prévu en 2017, laissera la place à un site qui devra également être reconverti, notamment en logements et commerces en y incluant encore une polyclinique.

La mobilité

Après avoir connu au cours des 50 dernières années un relatif isolement au sein de l'agglomération bruxelloise (du moins sur le plan des transports en commun), le souhait d'une pleine intégration aux **réseaux de transports** régionaux se fait aujourd'hui ressentir. L'avènement effectif du RER et un schéma d'exploitation adapté pourraient profondément modifier la situation de la commune, les gares et arrêts étant appelés à être mieux desservis. Le plan communal de mobilité propose également d'améliorer la desserte de la STIB de la commune. Actuellement desservie par sept lignes de trams et six lignes de bus, la commune souffre du fait que la plupart des lignes se développent selon un axe nord-sud, connectant Uccle au centre de l'agglomération bruxelloise, au détriment de rocade qui relieraient Uccle aux communes limitrophes. À terme, la commune souhaiterait aussi voir le métro se prolonger vers Uccle et une nouvelle ligne de bus connecter la commune à Forest et aux campus universitaires.

Cette demande croissante en matière de transport en commun se justifie d'autant plus que la commune d'Uccle est exposée aux nuisances d'un **trafic pendulaire** intense sur différents axes traversant la commune tels que la rue de Stalle, la drève de Lorraine ou les chaussées de Waterloo et d'Alseberg. Comme la plus méridionale de l'agglomération bruxelloise, Uccle est l'une des portes d'entrée principales pour les navetteurs venant du Brabant wallon et des communes périphériques avoisinantes du Brabant flamand.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

La croissance de la **population** communale est continue entre 1900 et 1970, année où elle culmine à près de 79 000 habitants. Le dernier quart du 20^{ème} siècle est par contre marqué par une baisse du nombre d'habitants. Cette baisse est liée notamment au vieillissement progressif des familles venues s'installer après la Seconde Guerre mondiale et au départ de leurs enfants qui ne sont plus compensés par de nouvelles arrivées. Ces dernières années, la tendance s'est cependant inversée, tout comme dans d'autres communes de la **deuxième couronne**, au point de dépasser les chiffres des années 70 et d'atteindre un nouveau maximum historique. De 2005 à 2015, la population uccloise a crû de 8 % - un rythme toutefois nettement moins rapide qu'à l'échelle régionale - pour atteindre 81 280 habitants au 1^{er} janvier 2015. Cela représente près de 7 % de l'ensemble de la population de la Région bruxelloise.

En 2014, l'augmentation de la population est essentiellement liée à un **solde migratoire** international positif, bien que nettement moins important qu'à l'échelle régionale. Le solde migratoire interne est quasi nul, tout comme le solde naturel. Le **taux de natalité** à Uccle est relativement bas et le taux brut de mortalité, relativement élevé en comparaison avec la moyenne bruxelloise.

Uccle est l'une des communes les plus âgées de la Région. En effet, l'**âge moyen** est de 41,7 ans au 1^{er} janvier 2015 et un cinquième de la population uccloise est âgée de 65 ans ou plus. De ce fait, le **ratio de dépendance** et surtout le **coefficient de vieillissement**, mais également le **coefficient de séniorité** sont plus élevés à Uccle qu'à l'échelle régionale. En outre, la proportion de femmes dans la population est également plus élevée qu'au niveau de la Région (les femmes ayant une espérance de vie plus longue). Contrairement à la structure d'âge régionale qui tend à rajeunir, celle d'Uccle apparaît relativement stable entre 2005 et 2015.

Les **couples sans enfants** sont, en proportion, légèrement plus représentés à Uccle qu'à l'échelle de la Région, de même - mais dans une moindre mesure - que les familles monoparentales, à l'inverse des personnes isolées. Les personnes isolées sont majoritairement des femmes, souvent âgées. Les couples sans enfant et les isolés âgés sont représentés de façon importante dans quasiment tous les quartiers tandis que les isolés de moins de 30 ans résident principalement dans le nord de la commune. Les couples avec enfants sont plus présents dans le sud de la commune. Les familles monoparentales sont quant à elles concentrées en bordure sud-est de la commune, notamment dans les quartiers de logements sociaux.

Un peu moins d'un tiers de la population est de **nationalité** étrangère, et plus de deux tiers des étrangers sont issus des pays de l'Europe des 15. Les Français sont de très loin les personnes de nationalité étrangère les plus représentées à Uccle (plus d'un tiers). Cela s'explique en partie par l'implantation dans la commune du Lycée français. Très loin derrière, on trouve les Italiens, suivis des Portugais et des Espagnols. Par ailleurs, le nombre de Polonais et de Roumains est en augmentation depuis les élargissements successifs de l'Union Européenne.

Profil socio-économique

Située dans le sud de la **deuxième couronne**, la commune d'Uccle est caractérisée par une population mêlant essentiellement ménages très aisés, surtout au sud du territoire (à l'exception des quartiers de logements sociaux situés dans le sud-ouest), et classes moyennes à aisées, surtout présentes au nord et à l'est. Cela se traduit par un niveau de **revenu** moyen parmi les plus élevés de la Région. Les déclarations fiscales de revenus extrêmement élevés y sont également surreprésentées.

En corollaire, la proportion de la population qui perçoit une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions) est nettement plus faible à Uccle qu'au niveau régional. Il existe néanmoins certaines zones plus défavorisées à Uccle, notamment dans les quartiers de logements sociaux situés à proximité de la frontière avec Drogenbos et Linkebeek. De ce fait, et en lien avec la surreprésentation des revenus très élevés dans la commune, le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**, apparaît nettement plus important à Uccle qu'en moyenne régionale.

À l'échelle communale, 61 % des personnes de 15-64 ans sont actives sur le **marché du travail**. En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** à Uccle est plus élevé pour les femmes et moins élevé pour les hommes. Le taux d'activité des jeunes (15-24 ans) à Uccle est plus bas qu'à l'échelle régionale, en partie du fait d'une proportion importante d'entre eux suivant des études supérieures.

Moins de 15 % des actifs sont au chômage, soit une proportion nettement inférieure à la moyenne bruxelloise. Les **demandeurs d'emploi inoccupés** présentent un profil nettement plus diplômé, plus féminin et plus âgé par rapport à la moyenne régionale. Les taux d'emploi sont plus élevés dans la commune qu'au niveau régional pour les deux sexes, mais de façon plus marquée pour les femmes. À noter que la situation sur le marché de l'emploi des habitants de certains quartiers, en particulier ceux de logements sociaux, est nettement plus défavorable.

En termes d'**emploi intérieur**, les travailleurs indépendants sont nombreux dans la commune. Par ailleurs, la proportion de postes d'ouvriers dans le total des postes salariés est plus élevée qu'à l'échelle régionale, au détriment des postes de fonctionnaires. Les femmes sont largement majoritaires dans le total des postes salariés, ce qui n'est pas sans lien avec le fait que les secteurs de l'enseignement et de la santé concentrent à eux seuls 40 % de l'emploi intérieur communal. On trouve en effet sur le territoire uccléois de nombreuses écoles (Haute école Defré, Lycée français, école européenne, Decroly ...) d'une part, et plusieurs hôpitaux (Edith Cavell, Sainte-Elisabeth ...) ainsi que de nombreuses maisons de repos d'autre part.

Les **naissances** ont lieu au sein de foyers disposant de deux revenus dans la grande majorité des cas. Concernant l'**accueil de la petite enfance**, on compte plus d'une place pour deux enfants de moins de 3 ans dans la commune, ce qui représente l'un des taux de couverture les plus élevés de la Région.

Dans le cadre de l'**enseignement**, en comparaison avec la Région bruxelloise, les élèves du secondaire qui résident à Uccle suivent beaucoup plus fréquemment la filière générale et moins les filières technique et professionnelle. Le retard scolaire touche nettement moins les jeunes de la commune qu'en moyenne dans la Région. Néanmoins, plus d'un garçon sur cinq et plus d'une fille sur six est en retard scolaire (deux ans ou plus).

La moitié des logements sont occupés par leur **propriétaire** à Uccle, soit une proportion nettement supérieure à celle enregistrée à l'échelle régionale. Les **loyers** et le **prix de l'immobilier** sont en moyenne plus élevés à Uccle qu'au niveau de la Région.

La présence d'une population aisée bénéficie aux **finances communales** au travers des recettes des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) et du précompte immobilier (PRI). Les rendements de l'IPP et du PRI par habitant sont en effet plus élevés à Uccle qu'en moyenne dans les 19 communes bruxelloises. Le budget ordinaire était en équilibre la plupart de ces dernières années, et le résultat cumulé est resté systématiquement positif. La dette communale a cependant augmenté de façon importante entre 2005 et 2013.

La santé des habitants

L'**espérance de vie** des habitants d'Uccle est supérieure à celle observée au niveau de la Région bruxelloise. En comparaison avec la situation régionale, la mortalité prématurée liée aux tumeurs des voies respiratoires est moins importante à Uccle, de même que celle liée à d'autres maladies de l'appareil circulatoire, digestif et respiratoire. Par ailleurs, la participation au dépistage de certains cancers (sein et col de l'utérus) est plus élevée à Uccle qu'à l'échelle régionale. L'incidence du cancer du sein chez les femmes et de la prostate chez les hommes est toutefois plus importante dans la commune.

Le **santé** dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (support social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé. Ainsi, la situation socio-économique relativement plus favorable des Ucclois par rapport à la moyenne régionale pourrait expliquer en partie l'espérance de vie supérieure à celle de la Région.

ENJEUX

Vieillesse de la population et multiplication des besoins

Les personnes âgées sont, en proportion, particulièrement nombreuses dans la commune. Cela implique un développement de **services adaptés** aux personnes âgées.

En outre, la commune compte de plus en plus de familles avec enfants. Cela multiplie donc les types de besoins, pas toujours aisément conciliables.

Conserver le cadre de vie et des espaces verts tout en attirant des habitants, au travers d'une politique de logement adéquate

Une grande part des enjeux qui se posent à l'échelle communale est liée à la préservation du **cadre de vie** et des espaces verts et naturels, tout en accueillant des habitants, des jeunes ménages en particulier. La mise à disposition de nouveaux **logements** dans ce contexte représente donc un défi pour la commune, passant notamment par de nouveaux projets s'insérant durablement dans l'environnement de la commune ou par des projets de reconversion du bâti existant (par exemple le site de l'hôpital Edith Cavell).

La question de l'**accès** au logement se pose également pour les plus défavorisés du fait de loyers élevés et de la contraction de l'offre locative, en particulier dans un contexte où l'offre de logements sociaux est relativement réduite sur le territoire communal. Ce problème se pose aussi pour ce qui est de l'acquisitif, surtout si l'on veut maintenir un certain niveau de mixité sociale dans la commune. En outre, bien qu'étant une commune essentiellement aisée, il existe à Uccle des zones relativement plus pauvres notamment dans les quartiers de logements sociaux. Dès lors, il apparaît important d'en tenir compte dans les politiques de développement communal et assurer l'intégration de tous sur le territoire.

Développement des transports publics

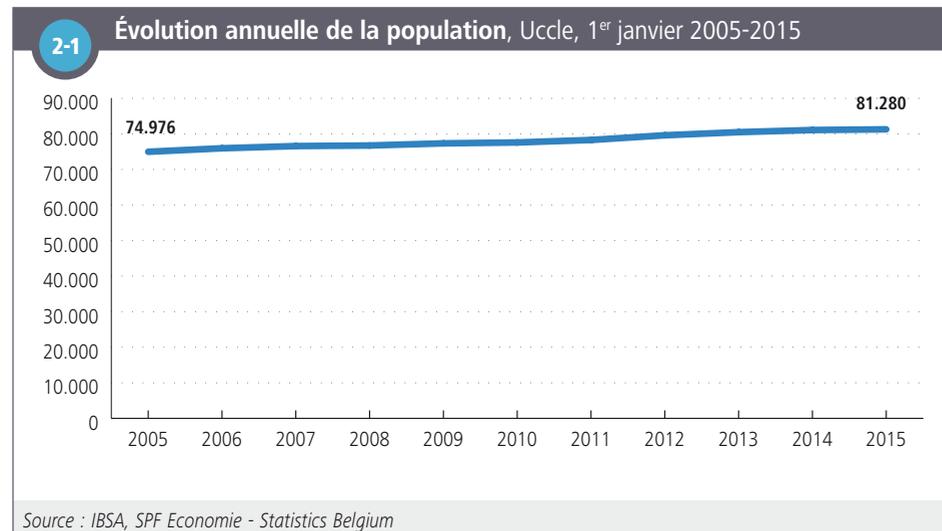
Assurer une bonne gestion des différents développements en matière de **transports en commun** représente un défi important pour la commune, qui vise à améliorer sa connectivité dans l'ensemble de son territoire avec le reste de la Région et en dehors. Outre entre autres l'adaptation du réseau de la STIB en vue de faciliter les déplacements ouest-est, le RER apparaît un enjeu majeur en termes de transports publics, les gares pouvant aussi jouer un réel rôle en matière de mobilité urbaine.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune d'Uccle compte officiellement 81 280 habitants **2-1**, soit 7 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est relativement faible (3 548 personnes au km², contre 7 282 à l'échelle de la Région).

Entre 2005 et 2015, la population à Uccle a augmenté de 8 %, soit deux fois moins vite qu'au niveau régional (17 %). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 0,8 % à Uccle (contre 1,6 % en Région bruxelloise).



En 2014, la population uccloise a très légèrement augmenté (d'à peine 0,2 %, contre 1 % à l'échelle régionale). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international **2-2**.

2-2 Mouvement de la population

	Uccle		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
<i>Naissances (2014)</i>	897	11,0 ‰	18.514	15,8 ‰
<i>Décès (2014)</i>	879	10,8 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	18	0,2 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	9	0,1 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	215	2,6 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	191	0,2 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		0,8 %		1,6 %

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population est proche de 0 à Uccle alors qu'il est positif à l'échelle régionale (8 ‰). Cela est dû à la fois à un **taux de natalité** plus bas dans la commune (11 ‰, contre 16 ‰ au niveau régional) et à un taux brut de mortalité plus élevé (11 ‰ contre 8 ‰ au niveau régional).

Uccle fait partie des cinq communes bruxelloises qui affichent un **solde migratoire interne** légèrement positif (mais proche de 0) car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Uccle (5 575) est juste supérieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (5 566) en 2014. Le **solde migratoire international** est également positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises, car

le nombre de personnes venues de l'étranger installées à Uccle (2 817) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Uccle pour s'installer à l'étranger (2 602)³. Le solde migratoire international explique la très légère augmentation de population à Uccle en 2014, même si ce solde apparaît, en proportion de la population, cinq fois moins élevé qu'au niveau régional.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La commune d'Uccle compte parmi les cinq communes les plus âgées de la Région. En 2015, 19 % de la population est âgée de 65 ans ou plus (contre 13 % au niveau régional).

Tandis qu'à l'échelle régionale, un certain rajeunissement de la population est observé entre 2005 et 2015, la structure d'âge à Uccle apparaît relativement stable au cours de cette période **2-3**.

2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1^{er} janvier 2005 et 2015								
	Uccle				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	14.770	19,7	16.273	20,0	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	45.421	60,6	49.476	60,9	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	14.785	19,7	15.531	19,1	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	74.976	100,0	81.280	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

La structure de la population plus âgée à Uccle qu'en moyenne régionale se reflète au travers de différents indicateurs **2-4**. En 2015, l'âge moyen est de 42 ans à Uccle, contre 37 ans à l'échelle régionale. En outre, le **ratio de dépendance** et - de façon encore plus importante - le **coefficient de vieillissement**, sont nettement plus élevés dans la commune qu'au niveau régional. On constate également que le **coefficient de séniorité** est plus élevé à Uccle que dans la Région, ce qui traduit une part supérieure de personnes très âgées au sein de la population de 65 ans et plus. Enfin, la proportion de femmes est nettement plus importante à Uccle (avec un **rapport de masculinité** de 85 hommes pour 100 femmes, contre 95 pour 100 au niveau régional). Ce constat est en grande partie lié à la structure d'âge, les femmes, qui ont une espérance de vie plus longue, étant plus représentées parmi les personnes âgées.

Les indicateurs de structure de la population ont relativement peu évolué à Uccle entre 2005 et 2015. On note toutefois une légère baisse du **coefficient de vieillissement** sur cette période : alors qu'en 2005, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population était équivalente à celle des jeunes de moins de 18 ans, elle apparaît en 2015, légèrement inférieure – ce qui reflète un très léger rajeunissement de la structure d'âge globale. Par contre, le **coefficient de séniorité** a augmenté, indiquant une tendance au vieillissement de la population de 65 ans et plus.

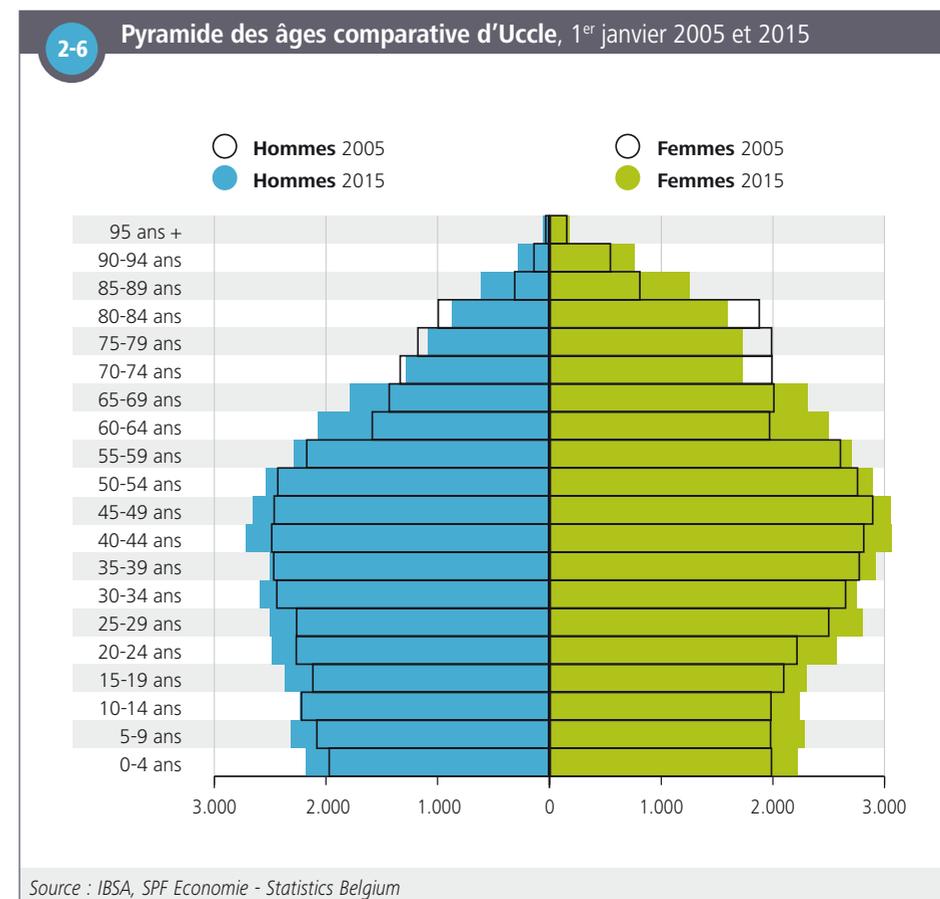
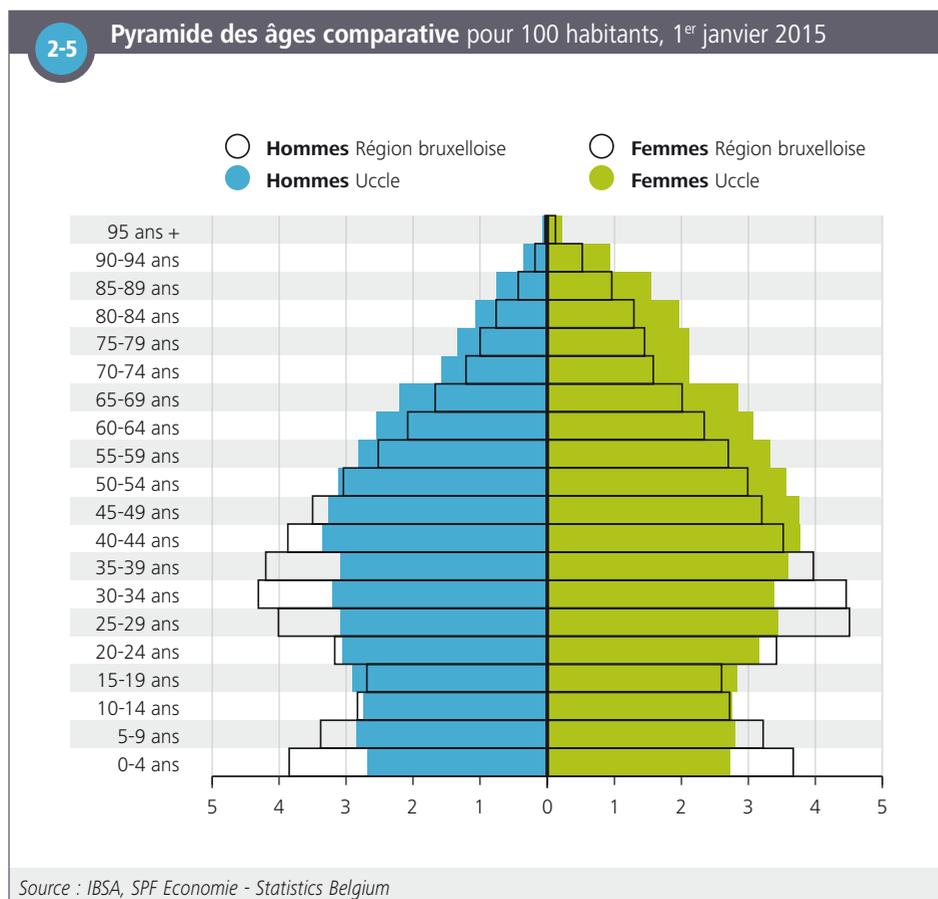
2-4 Indicateurs de structure de la population, 1^{er} janvier 2005 et 2015				
	Uccle		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	41,9	41,7	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	39,4	39,7	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	44,1	43,5	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	100,1	95,4	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	65,1	64,3	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	32,8	36,1	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	84,7	85,4	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

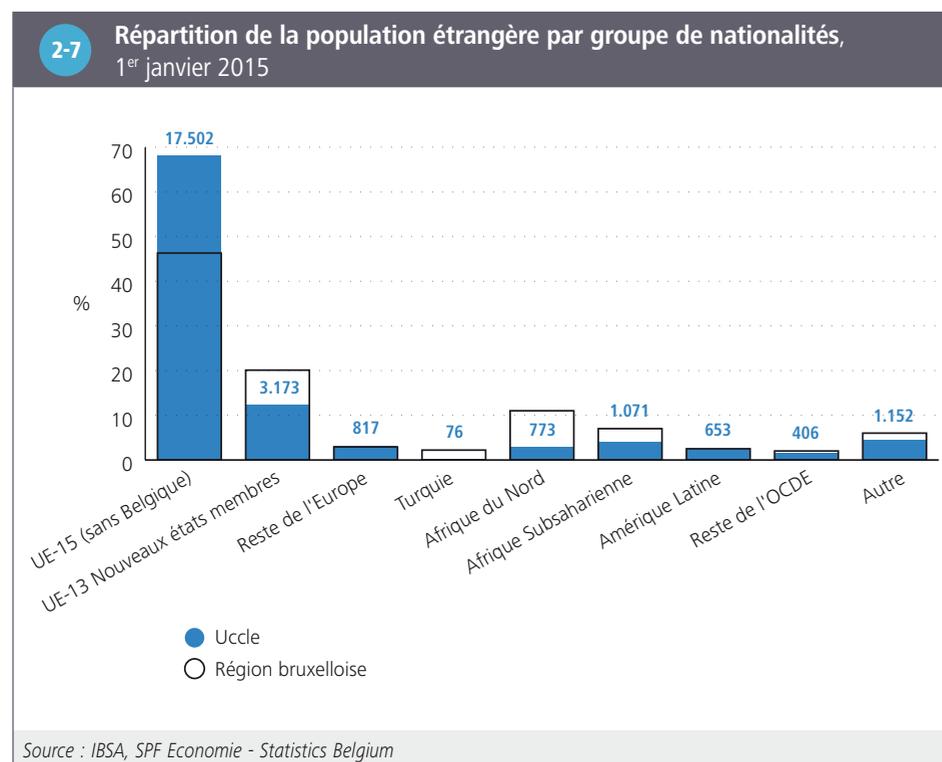
La première **pyramide des âges comparative** illustre l'aspect très contrasté de la pyramide des âges à Uccle par rapport à celle de la Région bruxelloise **2-5**. Contrairement à la pyramide des âges régionale en forme de sapin, la pyramide des âges uccloise est nettement plus droite. En effet, en comparaison avec la Région, les adultes de 25 à 40 ans et les enfants de moins de 10 ans y sont globalement sous-représentés. En revanche, les hommes de plus de 50 ans et les femmes de plus de 40 ans sont surreprésentés à Uccle. Notons par ailleurs que l'**indice conjoncturel de fécondité** est plus faible à Uccle (1,6) qu'à l'échelle régionale (1,9).

L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** témoigne de la relative stabilité de la structure d'âge à Uccle **2-6**. La légère augmentation de la population s'observe à des degrés divers dans la plupart des tranches d'âge, avec toutefois une augmentation un peu plus marquée du nombre de personnes âgées de 60 à 69 ans et de 85 à 89 ans. À l'inverse, une certaine baisse du nombre de personnes entre 70 et 84 ans est observée à Uccle au cours de cette période. L'augmentation du nombre de personnes de 85-89 ans et la baisse de celui des 70-84 ans sont des phénomènes qui s'observent également à l'échelle régionale.



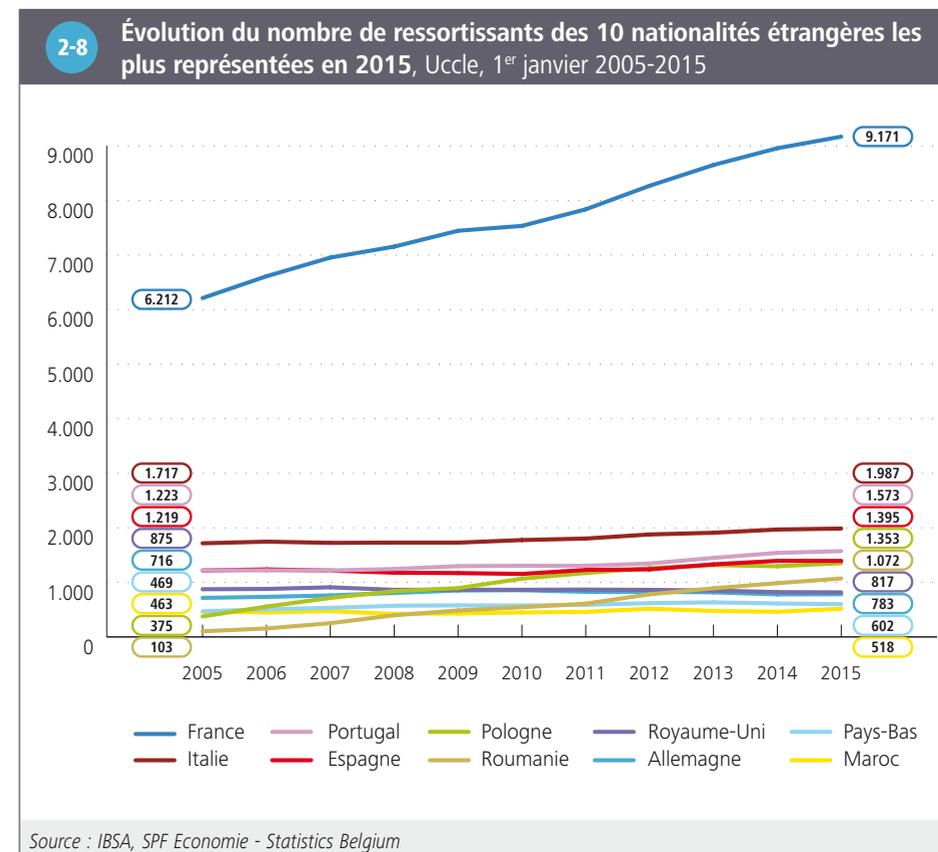
2.3. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2015, 25 623 personnes, soit 31,5 % de la population ucloise, ont une **nationalité** étrangère - une proportion légèrement inférieure à celle observée à l'échelle régionale (34 %). Parmi les Uclois de nationalité étrangère, 68 % sont ressortissants d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15) et 12 % des nouveaux États membres (UE-13). Les ressortissants de l'UE-15 sont nettement plus représentés au sein de la population étrangère à Uccle qu'au niveau régional, au contraire des ressortissants de la plupart des autres groupes de pays ²⁻⁷.



Parmi les personnes de nationalité étrangère, les Français sont de très loin les plus représentés à Uccle. En outre, leur nombre est à la hausse entre 2005 et 2015 ²⁻⁸ ; ils représentent, en 2015, pas moins de 36 % de la population de nationalité étrangère dans la commune. Ce constat est partiellement lié à la présence du Lycée français sur le territoire communal.

Loin derrière les Français, on retrouve les Italiens, suivis des Portugais et des Espagnols. On constate également une augmentation notable du nombre de Polonais et de Roumains dans la commune sur la période 2005-2015 (en lien avec l'adhésion à l'UE de la Pologne en 2004 et de la Roumanie en 2007), mais cette hausse n'est pas spectaculaire en comparaison avec d'autres communes de la Région⁴.



4 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015.

2.4. MÉNAGES

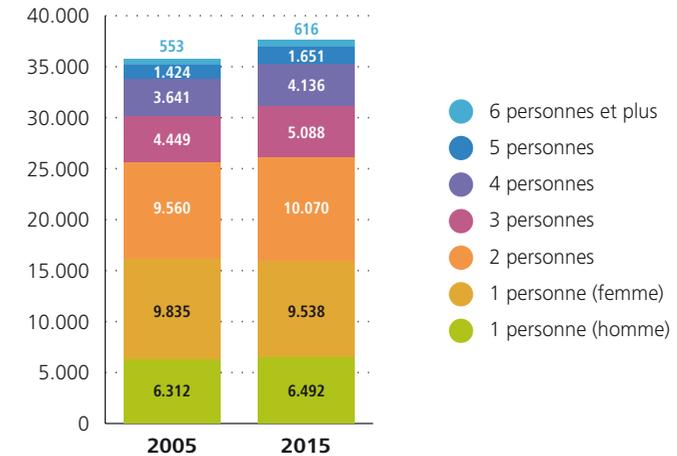
Au 1^{er} janvier 2015, Uccle compte 37 591 ménages privés, soit 1 817 ménages de plus qu'en 2005. En 2015, 43 % des ménages sont composés d'une seule personne, 27 % de deux personnes et 31 % de minimum trois personnes à Uccle (contre respectivement 45 %, 27 % et 28 % en 2005). La part de ménages de minimum trois personnes a donc légèrement augmenté à Uccle, au détriment des ménages d'une seule personne **2-9**.

La **taille** moyenne des ménages privés à Uccle (2,13) est similaire à celle enregistrée à l'échelle régionale (2,14) en 2015.

Les **couples sans enfants** sont, en proportion, plus nombreux à Uccle (18 % des ménages) qu'à l'échelle de la Région (15 %), de même - mais dans une moindre mesure - que les familles monoparentales, à l'inverse des personnes isolées **2-10**. Comme dans bon nombre de communes de **deuxième couronne** (dans lesquelles la population est relativement plus âgée qu'au niveau régional), les femmes sont majoritaires parmi les personnes isolées à Uccle (59,5 %). Par ailleurs, 86 % des parents isolés (familles monoparentales) sont des femmes dans la commune (une proportion similaire à celle de la Région)⁵.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Uccle, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

	Uccle		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	15.994	42,5	252.404	46,5
Couples sans enfant	6.865	18,3	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	4.958	13,2	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	1.907	5,1	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	8.997	23,9	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	6.952	18,5	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	2.045	5,4	23.805	4,4
Familles monoparentales	4.691	12,5	62.690	11,6
Autres	1.044	2,8	17.130	3,2
Total	37.591	100,0	542.670	100,0

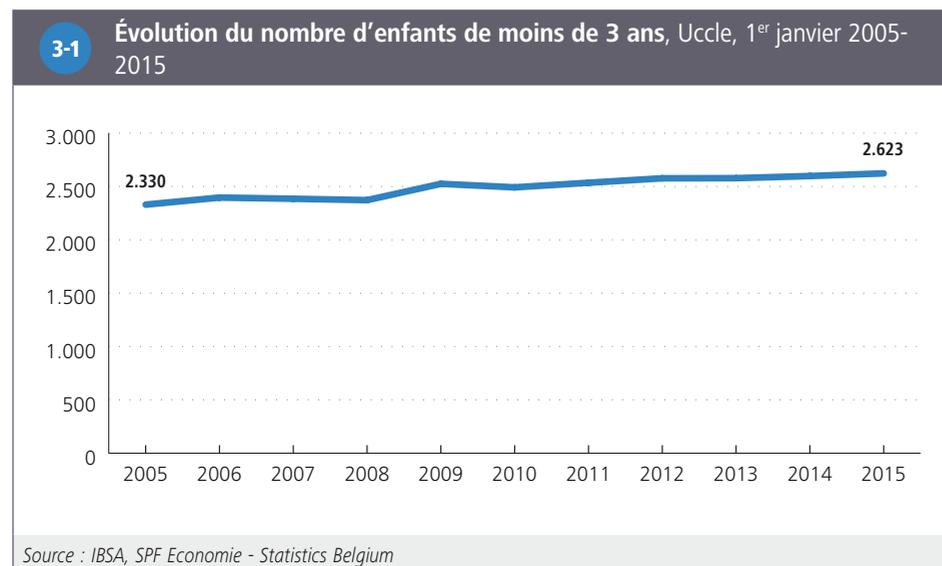
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

⁵ À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Uccle compte 2 623 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 3,2 % de la population totale (contre 4,6 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 13 % entre 2005 et 2015 dans cette commune, une croissance non négligeable mais toutefois nettement inférieure à celle observée au niveau de la Région (+25 %) ³⁻¹.



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans à Uccle se situe parmi les plus élevés de la Région, avec plus d'une place pour deux enfants de moins de 3 ans (56 %) au 31 décembre 2014, contre une sur trois à l'échelle régionale ³⁻².



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 1 460 places en milieu d'accueil à Uccle **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Comme dans les autres communes bruxelloises, il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (95 %), les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) étant, de manière générale, relativement peu développés dans l'ensemble de la Région.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, un enfant de moins de 3 ans sur trois peut être accueilli à Uccle (contre un sur cinq en Région bruxelloise).

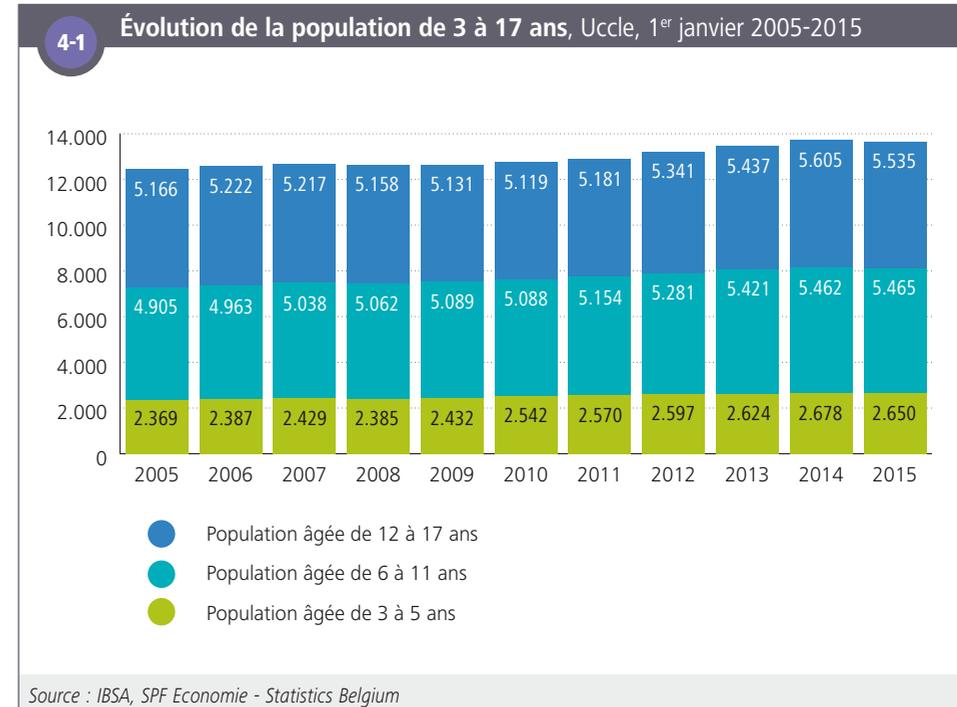
3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Uccle	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	1.384	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	76	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	1.460	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	55,7	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	34,3	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	61,6	70,8
<i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i>		

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

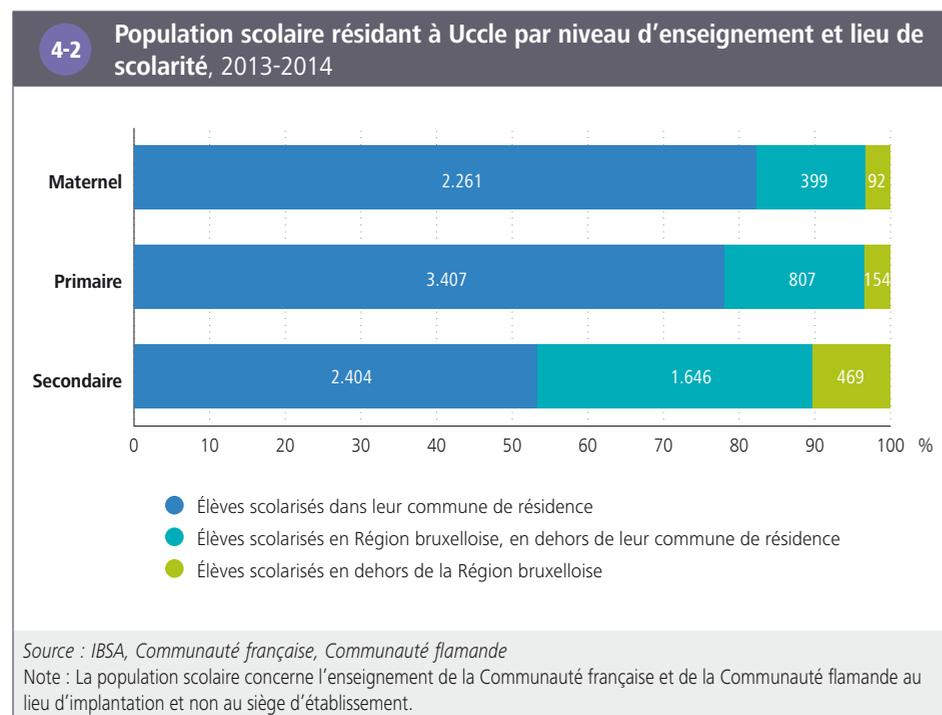
Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants et d'adolescents de 3 à 17 ans a légèrement augmenté à Uccle, mais leur part dans la population est restée relativement stable. En 2015, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et les adolescents de 12 à 17 ans représentent respectivement 3,3 %, 6,7 % et 6,8 % de la population totale dans la commune.

Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au Registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). La population scolaire reprend par ailleurs des adolescents de plus de 17 ans encore en scolarité. À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Dans le cas d'Uccle, il apparaît qu'une partie des élèves du primaire et du secondaire ne se retrouvent pas dans les chiffres de population scolaire, la population officielle étant supérieure à la population scolaire. La présence du Lycée français et d'une école européenne dans la commune pourrait notamment contribuer à ce constat.



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 2 752, 4 356 et 4 517 élèves résidant à Uccle sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁶. Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, environ quatre cinquièmes fréquentent une école implantée à Uccle, contre un peu plus de la moitié parmi les élèves inscrits en secondaire **4-2**.



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Uccle suivent beaucoup plus fréquemment la **filière** générale et moins la filière technique, et surtout professionnelle : 43 %, 12,5 % et 9 % des élèves ucclois en secondaire sont inscrits respectivement dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 29 %, 17 % et 16 % des élèves à l'échelle régionale **4-3**. La part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) est par ailleurs moins élevée à Uccle (3,2 %) qu'à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Uccle		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	4.190	96,2	94,5
Primaire spécialisé	166	3,8	5,5
Primaire total	4.356	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	1.488	32,9	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	1.943	43,0	29,2
<i>Technique</i>	564	12,5	16,9
<i>Artistique</i>	17	0,4	0,4
<i>Professionnel</i>	388	8,6	16,1
Secondaire spécialisé	117	2,6	3,7
Secondaire total	4.517	100,0	100,0

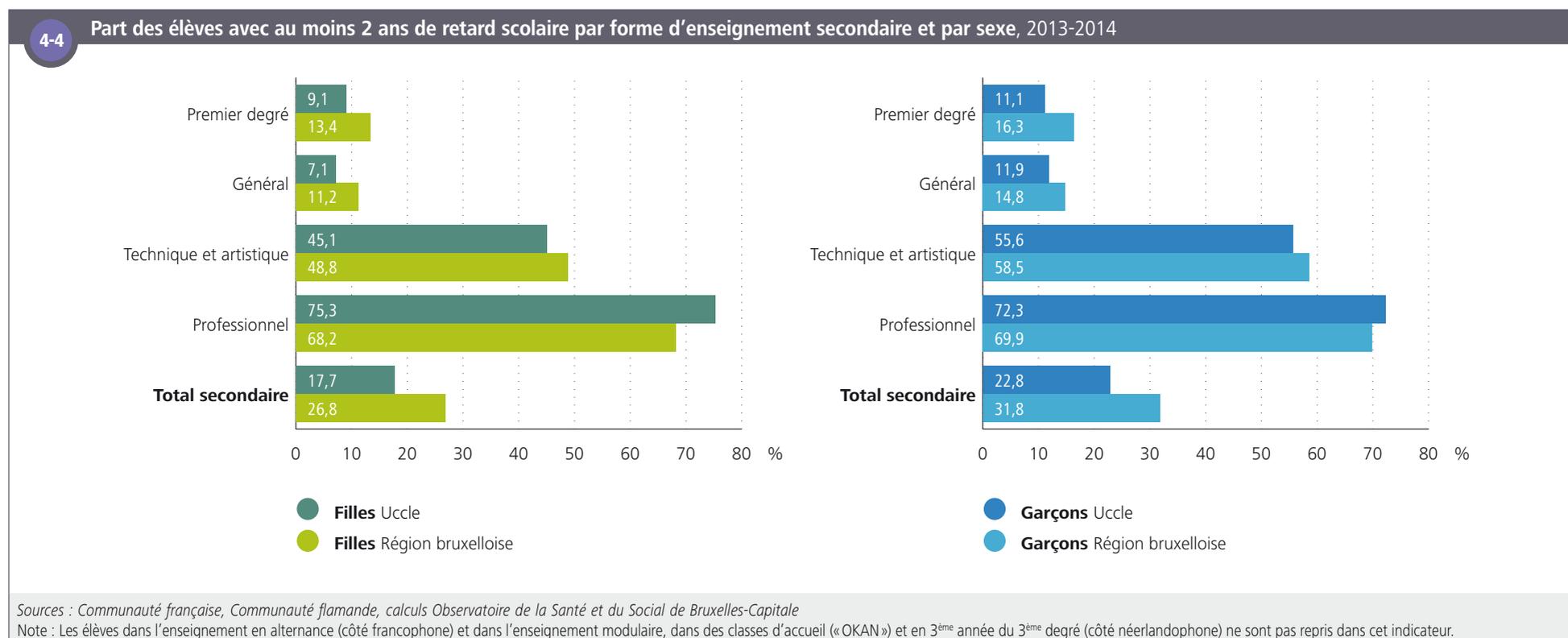
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

⁶ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Uccle qu'à l'échelle régionale. Le pourcentage d'élèves en retard scolaire est nettement plus important dans la filière professionnelle, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de la filière générale. Par ailleurs, les garçons sont généralement plus en retard que les filles, dans la Région comme dans la commune, à l'exception de la filière professionnelle à Uccle.

La proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est nettement moins élevée à Uccle qu'au niveau de la Région, tant pour les filles que pour les garçons. Néanmoins, 18 % des filles et 23 % des garçons ucclois ont au moins deux ans de retard scolaire. Par rapport à la référence régionale, le retard scolaire moins important parmi les élèves ucclois s'observe pour tous les degrés et filières, à l'exception de la filière professionnelle. Au sein de cette filière, le pourcentage d'élèves en retard scolaire est encore plus important à Uccle qu'à l'échelle de la Région **4-4**.

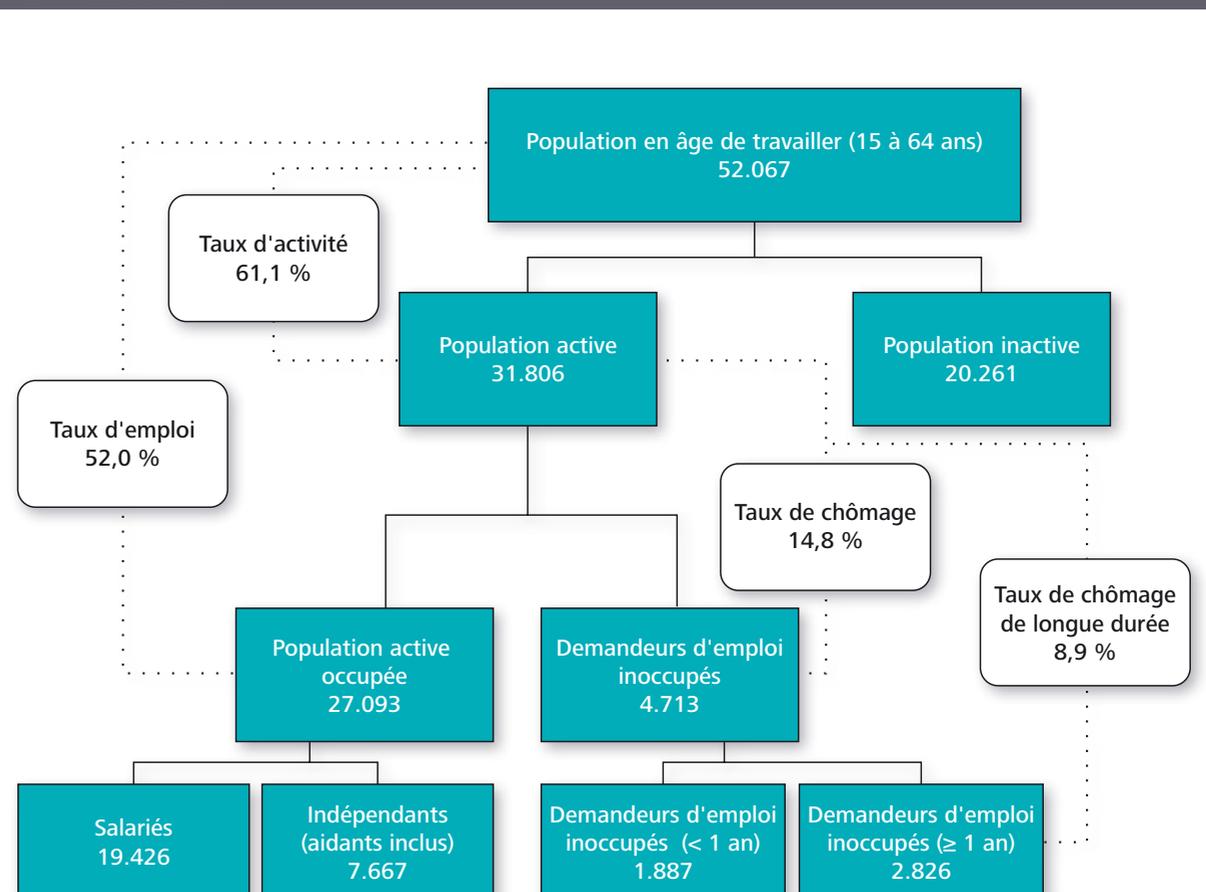


5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, un peu moins de deux tiers des 52 067 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Uccle. Parmi elles, 85 % sont en emploi (actif occupé) et 15 % sont inscrites auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, 60 % le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹7.

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Uccle, moyenne annuelle 2013



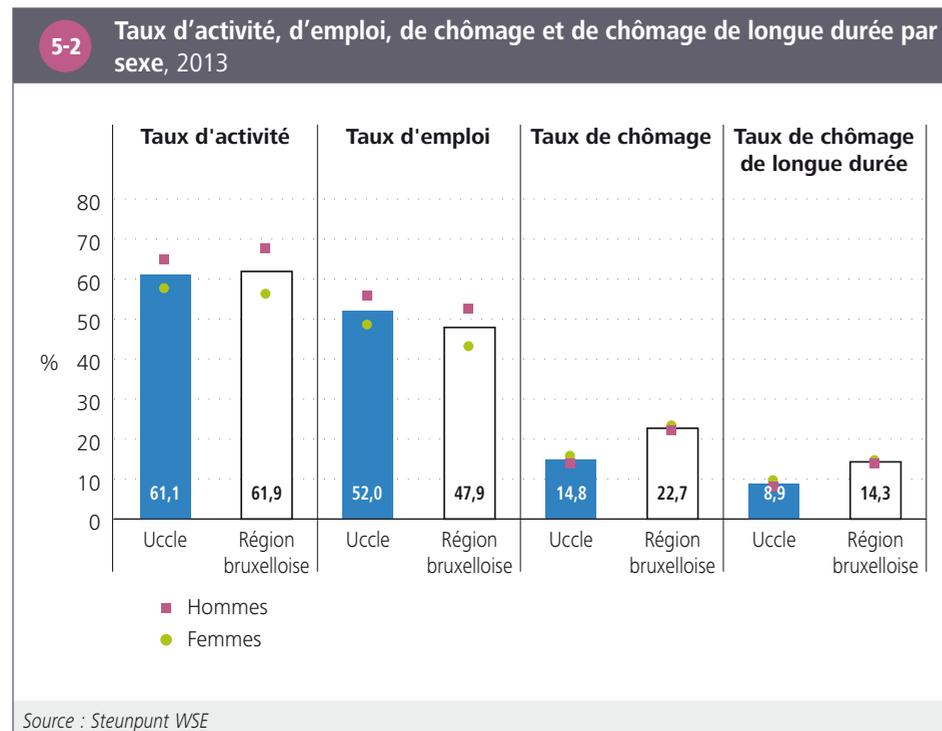
Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

7 Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** à Uccle est plus élevé pour les femmes et moins élevé pour les hommes. En revanche, parmi la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée⁸) apparaît nettement plus bas à Uccle qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin, le **taux d'emploi** est supérieur à Uccle, en particulier pour les femmes.

En termes de **taux d'activité** et **d'emploi**, les **inégalités de genre** sont présentes mais moins marquées à Uccle qu'à l'échelle régionale. La différence entre le **taux de chômage** des hommes et des femmes est en revanche légèrement plus importante dans la commune **5-2**.



Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) est nettement plus faible à Uccle qu'à l'échelle régionale, les jeunes ucclois étant nombreux à poursuivre des études supérieures. En outre, les jeunes présents sur le marché de l'emploi sont, en proportion, moins souvent au chômage qu'en moyenne régionale (bien que leur **taux de chômage** avoisine tout de même les 30 % à Uccle).

Pour les personnes de 25 à 64 ans, tant le **taux d'activité** que le **taux d'emploi** sont supérieurs, et le **taux de chômage**, inférieur à Uccle en comparaison avec la situation au niveau régional. La différence en faveur des résidents ucclois est particulièrement marquée pour les plus âgés (50-64 ans) **5-3**.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Uccle	Région bruxelloise	Uccle	Région bruxelloise	Uccle	Région bruxelloise
15 à 24 ans	20,3	28,7	14,3	18,3	29,5	36,3
25 à 49 ans	74,4	73,1	63,4	57,1	14,7	21,9
50 à 64 ans	63,2	58,8	55,7	42,1	11,9	20,1
Total	61,1	61,9	52,0	47,9	14,8	22,7

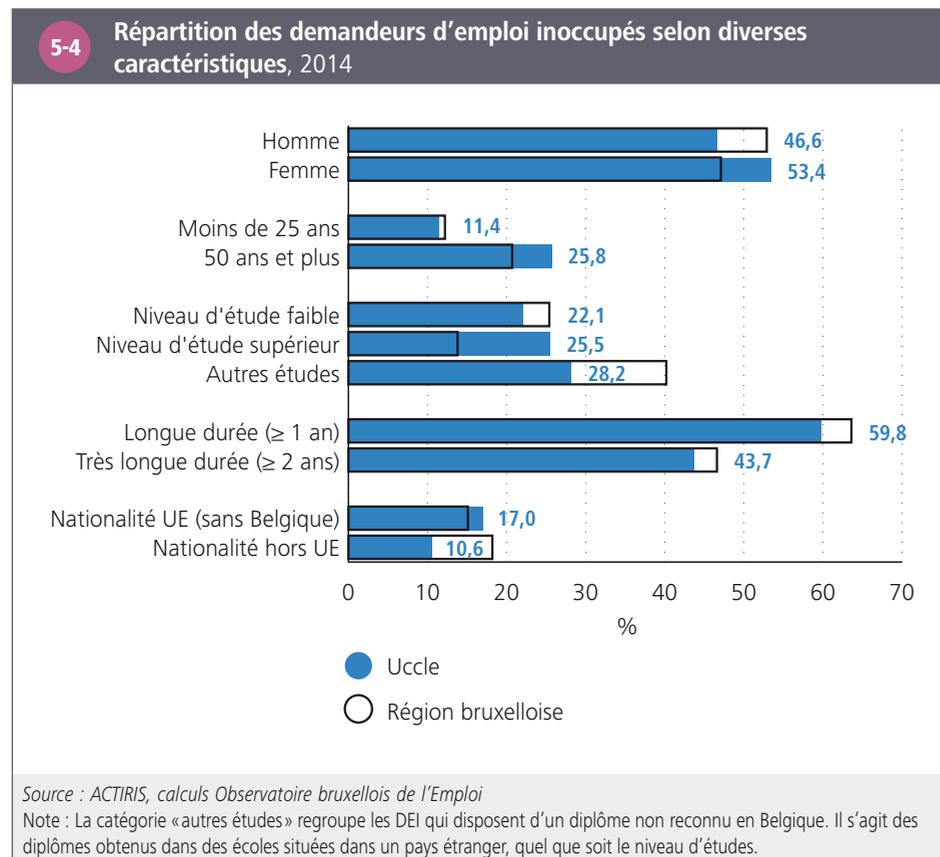
Source : Steunpunt WSE

⁸ Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) diffère sensiblement à Uccle et au niveau de la Région, ce qui peut contribuer à expliquer en partie le **taux de chômage** relativement bas au sein de la commune. Une des différences notables se situe en termes de niveau de diplôme : en proportion, le niveau d'études des DEI à Uccle est nettement plus élevé qu'à l'échelle régionale (un quart d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur dans la commune). La proportion de DEI ayant un diplôme non reconnu en Belgique (« autres études ») est en outre nettement moindre à Uccle. Par ailleurs, on y retrouve - en proportion - plus de ressortissants d'un pays de l'Union européenne (EU-28), plus de femmes, et plus de personnes âgées de 50 ans et plus. Enfin, la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée y est moins importante

5-4.

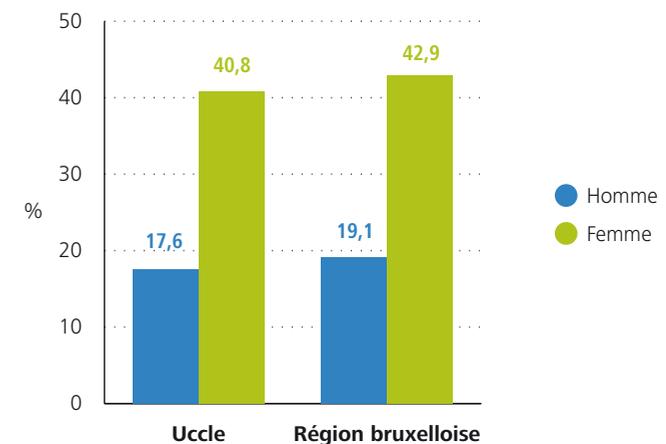


5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Uccle comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. La part des travailleurs à temps partiel est légèrement moins importante à Uccle qu'en Région bruxelloise : 18 % des hommes et 41 % des femmes ayant un emploi sont concernés dans la commune, contre respectivement 19 % et 43 % à l'échelle régionale

5-5.

5-5 Part des salariés à temps partiel dans le total des salariés, par sexe, 2013



Source : Steunpunt WSE

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'**emploi intérieur** en 2013, 24 334 salariés et 8 439 indépendants travaillent à Uccle (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 4 % des salariés et 10,5 % des indépendants de la Région. Uccle fait partie des trois communes bruxelloises qui comptent le plus grand nombre de travailleurs indépendants.

La proportion de postes salariés occupés par des ouvriers est plus importante à Uccle qu'à l'échelle de la Région (27 % contre 20 %), à l'inverse des postes occupés par des fonctionnaires (11 % à Uccle contre 19 % en Région bruxelloise) **6-1**. Si la proportion de femmes et d'hommes est équivalente parmi les ouvriers, celle de femmes est plus élevée parmi les employés (65 % de femmes) et parmi les fonctionnaires (61 %) qui travaillent dans la commune. Ainsi, au total, la proportion de postes occupés par des femmes à Uccle atteint 61 % (contre 50 % au niveau régional).

6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Uccle	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	24.859	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	39,4	49,8
Femme	60,6	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	26,8	20,2
Employés	61,9	60,8
Fonctionnaires	11,3	19,1

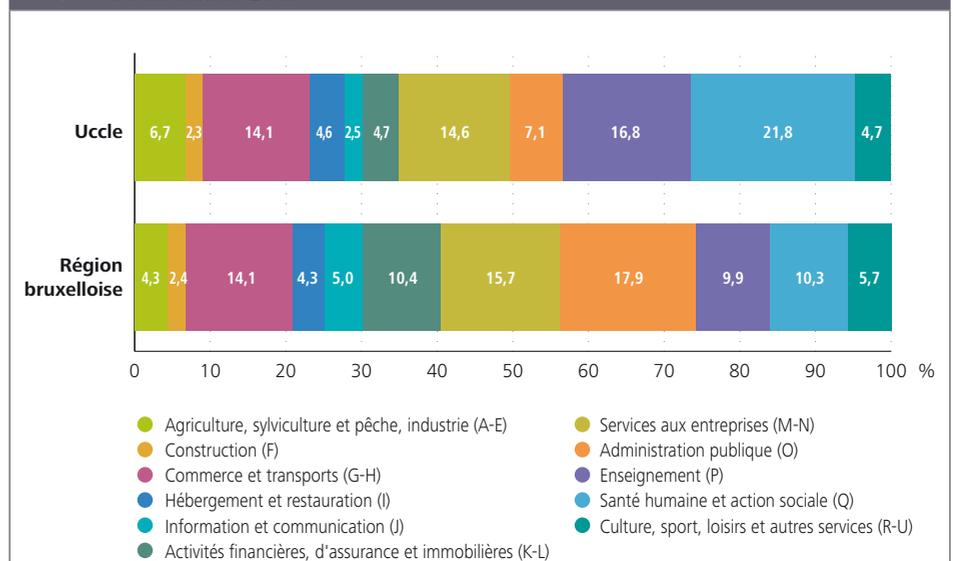
Source : ONSS, calculs IBSA

La répartition des postes de travail par **branche d'activité** sur le territoire ucclois indique certaines différences par rapport à la situation au niveau de la Région bruxelloise **6-2**. Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale représente le premier secteur en matière d'emplois à Uccle avec près de 22 % des postes (contre 10 % à l'échelle

régionale), du fait notamment de la présence de plusieurs hôpitaux (Edith Cavell, Sainte-Elisabeth, ...) et d'un nombre important de maisons de repos. Le deuxième secteur le plus important en termes de nombre de postes est celui de l'enseignement (17 % des postes, contre 10 % à l'échelle régionale). La commune compte en effet un grand nombre d'écoles sur son territoire. On note également une légère surreprésentation des postes dans le secteur de l'industrie.

À l'inverse, certains secteurs sont - en proportion - sous-représentés en termes de nombre de postes dans la commune par rapport à la moyenne régionale. C'est le cas notamment des activités financières, d'assurance et immobilières, et de l'administration publique.

6-2 Répartition du nombre de postes de travail par branche d'activité, 31 décembre 2013



Source : ONSS, calculs IBSA

6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** présentées ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA** (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)⁹.

Au 31 décembre 2013, Uccle compte 2 500 **unités locales d'établissement** sur son territoire (soit 7 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise). La répartition par taille des établissements - envisagée sous l'angle du nombre de salariés – indique une surreprésentation des entreprises de petite taille dans la commune (1 à 9 salariés) **6-3**.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	Uccle	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	2.500	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	83,8	78,2
10 à 49 salariés	12,2	16,6
50 à 199 salariés	3,4	3,8
200 salariés et plus	0,6	1,4
<i>Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA</i>		
<i>Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.</i>		

Au 31 décembre 2014, 8 899 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social à Uccle, soit 9 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise. Uccle fait partie des cinq communes qui comptent le plus d'entreprises assujetties à la TVA dans la Région.

La dynamique de **créations** d'entreprises a été proche à Uccle et au niveau régional entre 2010 et 2014. En moyenne par an, 11 entreprises ont été créées pour 100 entreprises à Uccle (contre 12 pour 100 au niveau de la Région). Il en va de même concernant les **cessations** (en moyenne par an, 8 cessations pour 100 entreprises, tant dans la commune qu'au niveau régional).

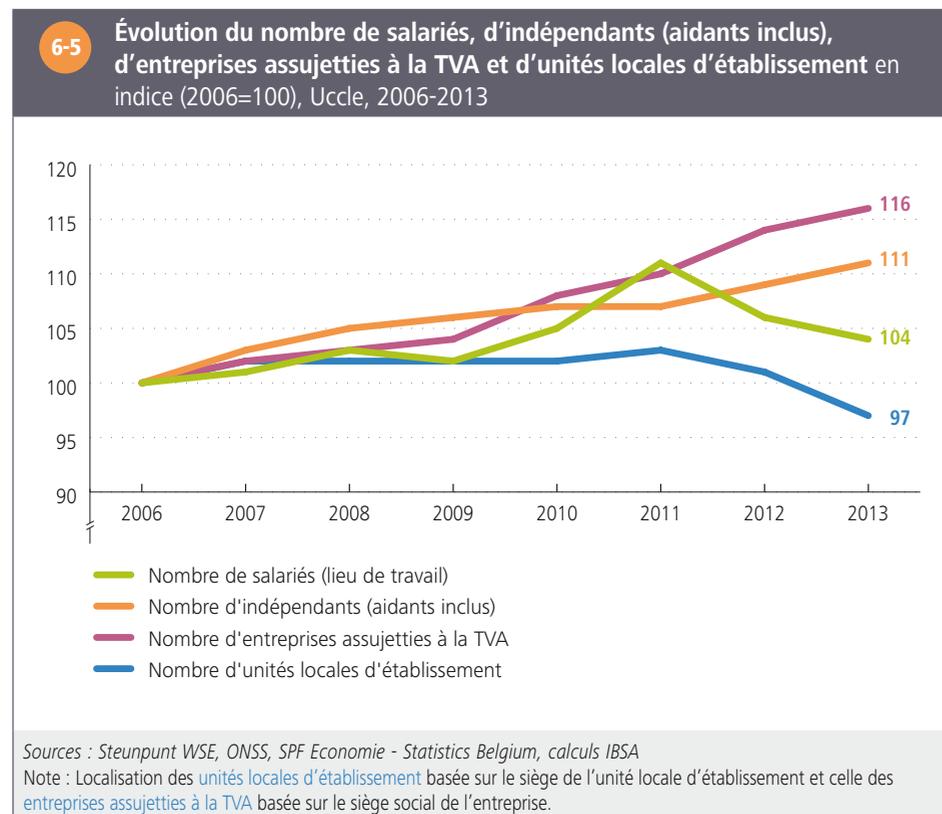
Les **faillites** d'entreprise (qui ne représentent qu'une partie des cessations) ont été – en proportion – légèrement moins nombreuses à Uccle sur cette période (2 entreprises sur 100 à Uccle contre 2,6 sur 100 au niveau de la Région) **6-4**. Tant à Uccle qu'à l'échelle régionale, la plus grande part des faillites concerne les secteurs du commerce et de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles, de la construction et de l'horeca. Pour ces deux derniers secteurs toutefois, le taux de faillite a été en moyenne légèrement moins important à Uccle qu'au niveau régional entre 2010 et 2014.

6-4 Démographie d'entreprises		
	Uccle	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	8.899	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	11,3	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	8,0	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	2,0	2,6
<i>Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA</i>		
<i>Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.</i>		

⁹ Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'unités locales d'établissement au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Les salariés et les unités locales d'établissement montrent une évolution relativement proche à Uccle sur la période 2006-2013. Néanmoins, le nombre d'unités d'établissement a diminué entre 2006 et 2013, ce qui ne pas le cas du nombre de salariés. Par ailleurs, le nombre d'entreprises assujetties à la TVA a augmenté de 16 % sur la période considérée. Enfin, le nombre d'indépendants a connu une certaine croissance à Uccle pendant cette période (+11 %), mais plus de deux fois moins rapide qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. Rappelons toutefois qu'Uccle fait partie des communes de la Région qui comptent le plus grand nombre d'indépendants ⁶⁻⁵.



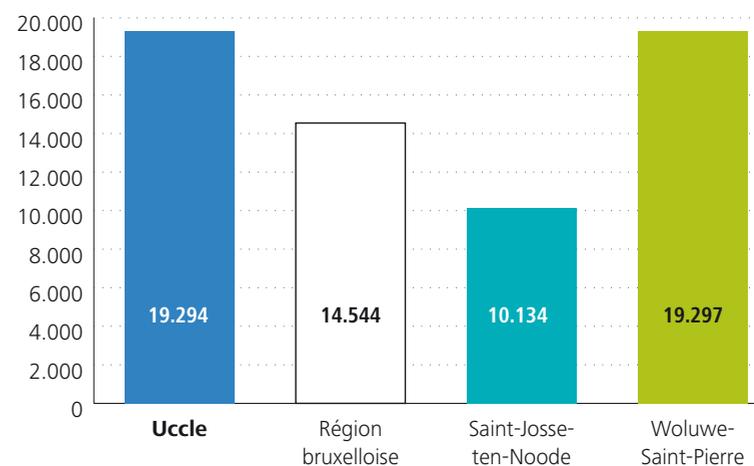
7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹⁰ s'élève à 19 294 euros à Uccle pour l'année 2012, soit 33 % au-dessus de la moyenne bruxelloise. Uccle est l'une des communes de la Région avec le revenu moyen le plus élevé, quasi équivalent à celui de Woluwe-Saint-Pierre ⁷⁻¹.

7-1

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012

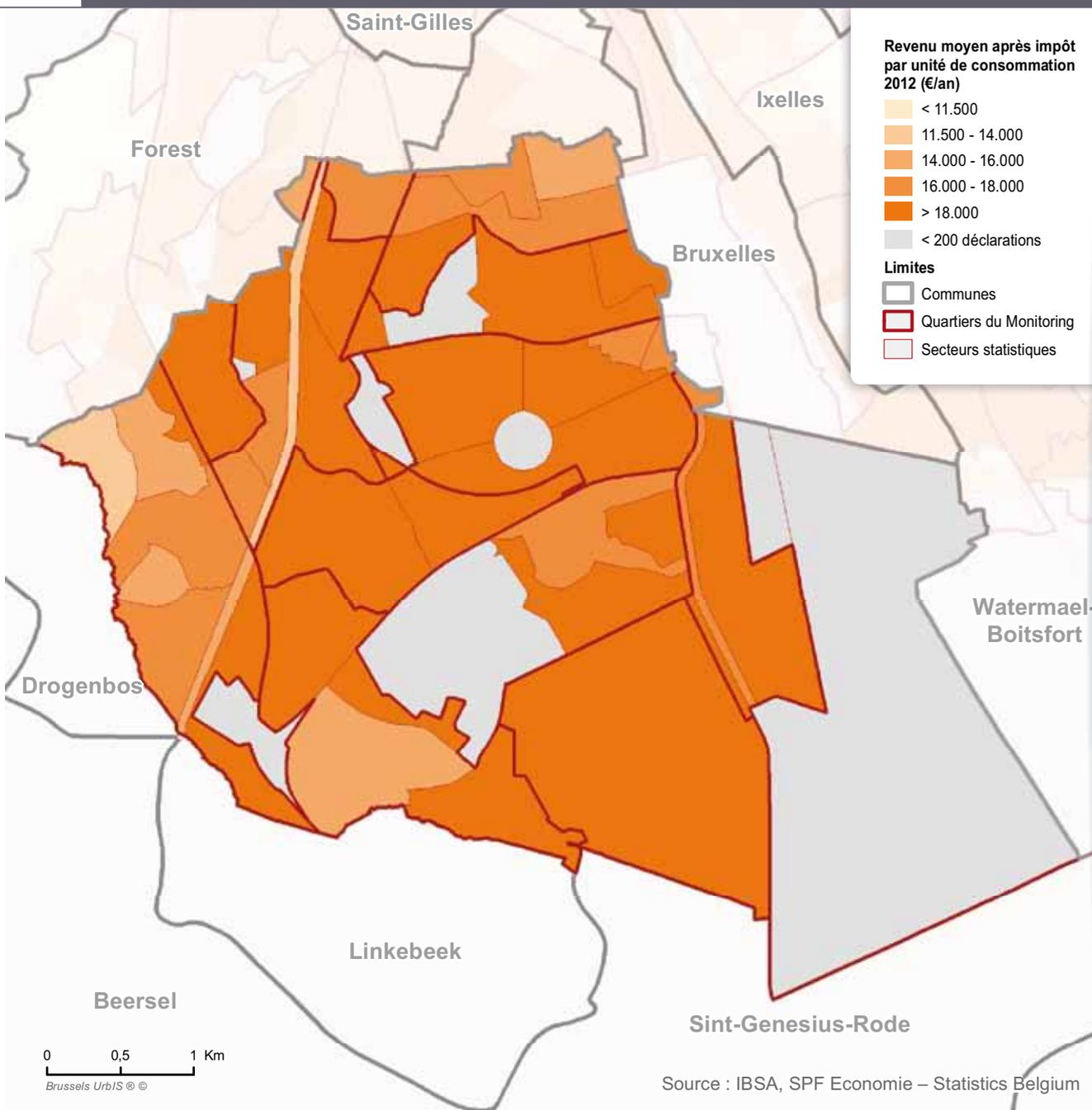


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹⁰ Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. glossaire.

7-2

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Uccle, revenus 2012



Les **revenus** moyens sont relativement élevés, voire très élevés sur l'essentiel du territoire d'Uccle 7-2. Dans le sud-est de la commune en particulier, à proximité de la Forêt de Soignes, les **revenus moyens** atteignent parfois plus de 30 000 euros (quartier Vivier d'Oie). Ils sont élevés également dans le centre de la commune, dans plusieurs **secteurs statistiques** des quartiers du Globe et de l'Observatoire. Il existe cependant certaines zones plus défavorisées à Uccle. En effet, les revenus moyens sont nettement moins élevés dans quelques secteurs spécifiques au sud de la commune. Situé dans le quartier de Calevoet-Moensberg, le secteur «Zwartebeek» en particulier présente le revenu moyen le plus bas de la commune (12 521 euros). Dans le même quartier, les secteurs «Merlo» et «Melkriek», et plus à l'est (dans le quartier Kriekenput - Homborch - Verrewinkel), le secteur «Homborch», présentent également des revenus bas. Dans ces secteurs, la part de logements sociaux est importante. Au nord de la commune, le secteur «Bascule» affiche lui aussi un revenu moyen relativement bas en comparaison avec la moyenne communale.

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**¹¹, apparaît nettement plus élevé à Uccle qu'en moyenne dans les 19 communes 7-3.

7-3

Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

	Uccle	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,53	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,47	0,39

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

11 Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

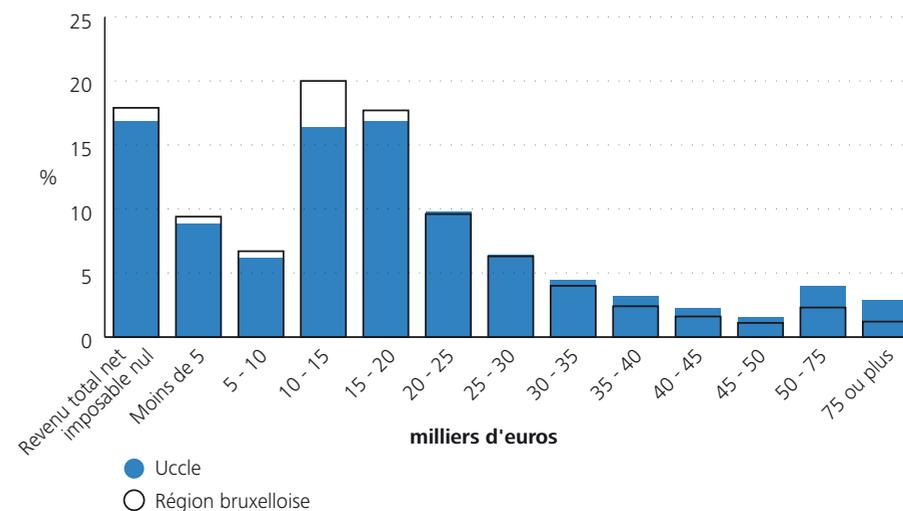
Les **déclarations** de revenus supérieurs à 30 000 euros et plus particulièrement, de revenus au-delà de 50 000 euros, sont nettement plus représentées à Uccle qu'à l'échelle régionale, ce qui contribue à expliquer le coefficient de Gini plus élevé dans la commune. Les déclarations de revenus inférieurs à 20 000 euros, et en particulier celles de revenus compris entre 10 000 et 15 000 euros, sont quant à elles nettement moins représentées à Uccle qu'au niveau régional ⁷⁻⁴.

Notons que la part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est légèrement moins importante à Uccle qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le revenu d'intégration sociale), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la [statistique fiscale](#)¹².

7-4

Distribution du nombre de déclarations fiscales par classe de revenu après impôt, revenus 2012

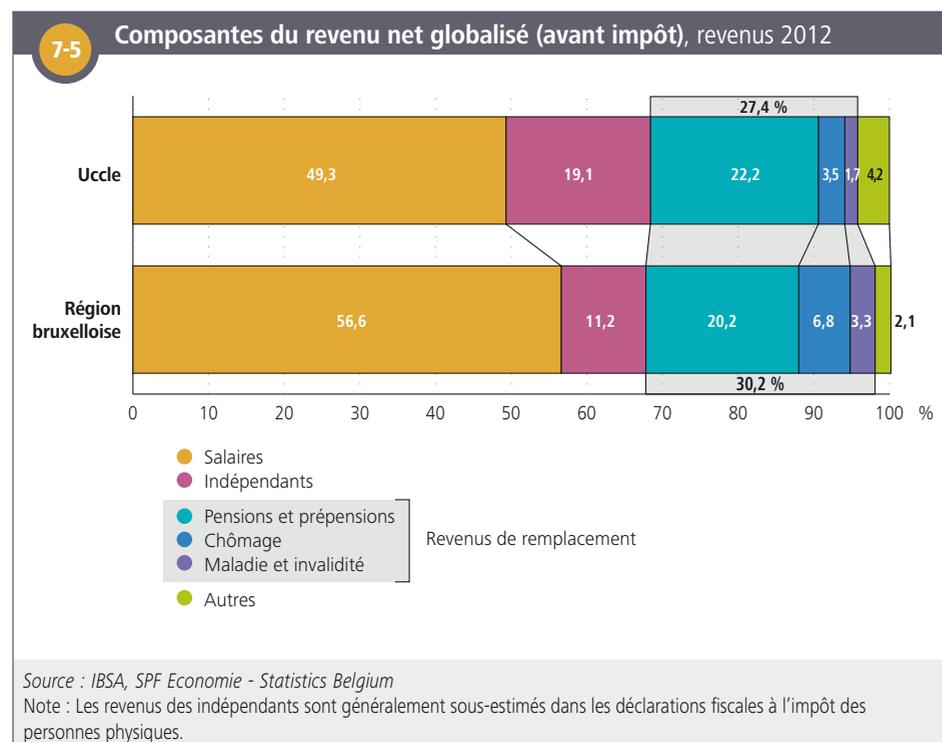


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

- Notes :
- Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.
 - Ce graphique est construit sans faire de distinction entre les déclarations individuelles et les déclarations communes, qui portent donc sur les revenus d'une ou deux personnes. Une répartition par type de déclaration différente au sein de la commune et de la Région dans son ensemble peut donc avoir une influence sur les distributions par classe de revenu.

¹² Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 montre que la part des revenus fiscaux issus du travail indépendant est nettement plus élevée à Uccle (19 %) qu'au niveau de la Région bruxelloise (11 %), à l'inverse des revenus issus du travail salarié (49 % contre 57 %). En outre, la proportion des revenus issus des pensions est supérieure à Uccle (en lien avec la part plus élevée de personnes âgées) par rapport à la situation régionale, à l'inverse de celle des revenus provenant des allocations de chômage et des indemnités de maladie et d'invalidité **7-5**.



7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹³.

Le pourcentage de la population qui perçoit un revenu de remplacement (hormis les pensions) ou une allocation d'aide sociale est nettement plus bas à Uccle qu'à l'échelle de la Région bruxelloise.

À Uccle, parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 9 % perçoivent une allocation de chômage ou d'insertion, 2 % un **revenu d'intégration sociale** (RIS) (ou **équivalent** - ERIS), 2,6 % une indemnité d'invalidité et 1,3 % une allocation aux personnes handicapées. Les jeunes adultes (18-24 ans) sont, de manière générale, plus souvent touchés par la pauvreté : parmi eux, 4,5 % vivent avec un (E)RIS à Uccle. Parmi les plus âgés (65 ans et plus), 6 % vivent avec la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) et 3 % avec une allocation aux personnes handicapées **7-6**.

13 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

7-6 Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

	Uccle		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	6.911	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	313	4,5	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	255	3,7	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	49.384	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.012	2,0	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	4.547	9,2	12,9
Indemnités d'invalidité ²	1.273	2,6	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	660	1,3	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	15.362	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	936	6,1	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	458	3,0	6,5

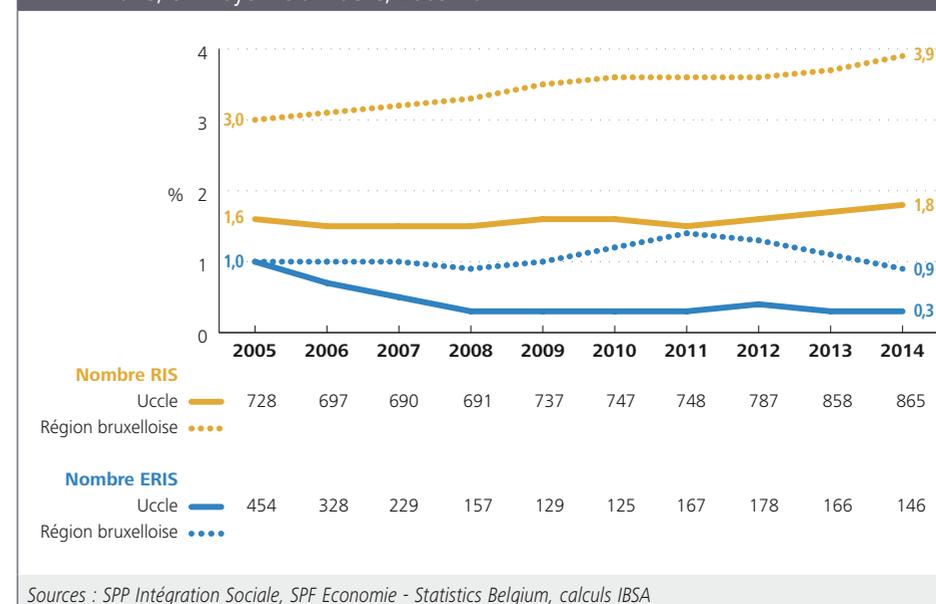
Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

L'**évolution** de la part de bénéficiaires du **RIS** dans la population (18-64 ans) à Uccle entre 2005 et 2014 indique une tendance différente de celle observée à l'échelle régionale : la part des bénéficiaires du RIS a stagné de manière générale sur la période dans la commune, tandis qu'elle a augmenté au niveau régional. L'écart entre la proportion de bénéficiaires du RIS à Uccle et au niveau de la Région s'est donc creusé entre 2005 et 2014 **7-7**.

L'évolution de la part des bénéficiaires de l'**ERIS** à Uccle diffère elle aussi de la tendance au niveau régional : à Uccle, cette part a diminué de façon importante en début de période et est proche de 0 depuis 2008, tandis qu'au niveau régional, cette part a stagné en début de période, pour augmenter jusqu'en 2011 et diminuer ensuite (en grande partie du fait de certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration¹⁴). Ainsi, à Uccle, le nombre de demandeurs d'asile et

d'étrangers non-inscrits au registre de la population qui perçoivent une aide du CPAS est très faible depuis plusieurs années.

7-7 Évolution de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'équivalent au revenu d'intégration sociale dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014


14 Ces mesures ont en effet impliqué sur la période 2013-2014, une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière en Région bruxelloise et en général en Belgique.

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 10 099 personnes ont droit à une intervention majorée à Uccle en tant que titulaire ou comme personne à charge, un nombre non négligeable en termes absolus. En termes relatifs, ces personnes représentent 12 % de la population uccloise (contre 26 % en Région bruxelloise). Les pourcentages de bénéficiaires dans la commune sont nettement inférieurs à ceux correspondant pour la Région bruxelloise quelle que soit la catégorie d'âge **7-8**.

7-8 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015									
Classe d'âge	Uccle						Région bruxelloise		
	Nombre de bénéficiaires ¹			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1.070	1.012	2.082	13,2	12,4	12,8	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	473	501	974	13,7	14,5	14,1	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	1.706	2.624	4.330	8,6	11,6	10,2	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	793	1.920	2.713	13,3	20,1	17,5	26,4	32,1	29,8
Total	4.042	6.057	10.099	10,8	13,8	12,4	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
 Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Entre 2009 et 2012, le résultat ordinaire des comptes de la commune d'Uccle était positif. Par contre, un déficit a été enregistré en 2008 et en 2013. Les comptes de la commune affichent toutefois depuis de nombreuses années un résultat cumulé positif.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Uccle étaient inférieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble. Il en va de même concernant les dépenses d'investissement par habitant. Par ailleurs, la **dette** par habitant à Uccle est moins élevée qu'au niveau des 19 communes bruxelloises ⁸⁻¹. Elle a cependant plus que doublé entre 2005 et 2013 dans la commune. À noter que le montant de la dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC) apparaît négligeable en proportion de la dette totale de la commune (en 2013, la dette auprès du FRBRTC ne représente que 1 % de la dette totale de Uccle, contre 15 % pour les 19 communes).

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. À Uccle, en 2013, ce ratio est supérieur à l'unité (2,26), c'est-à-dire que la commune a la capacité de rembourser ses dettes de court terme (à un an au plus).

Par ailleurs, le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que seulement 47 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation relativement défavorable par rapport à la moyenne de cet indicateur pour les 19 communes (62 %).

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

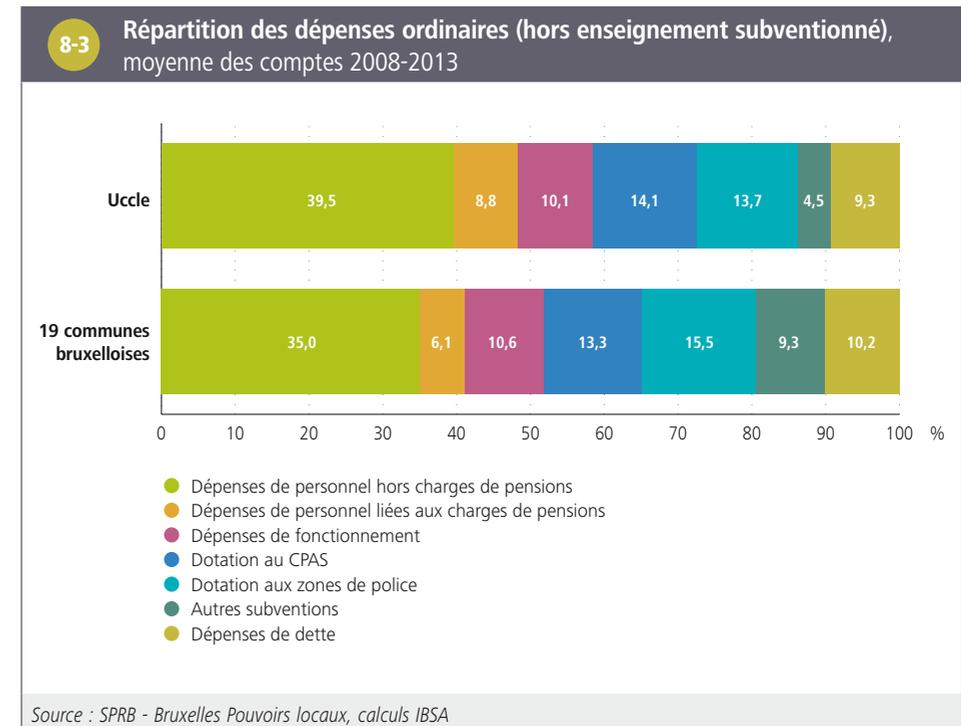
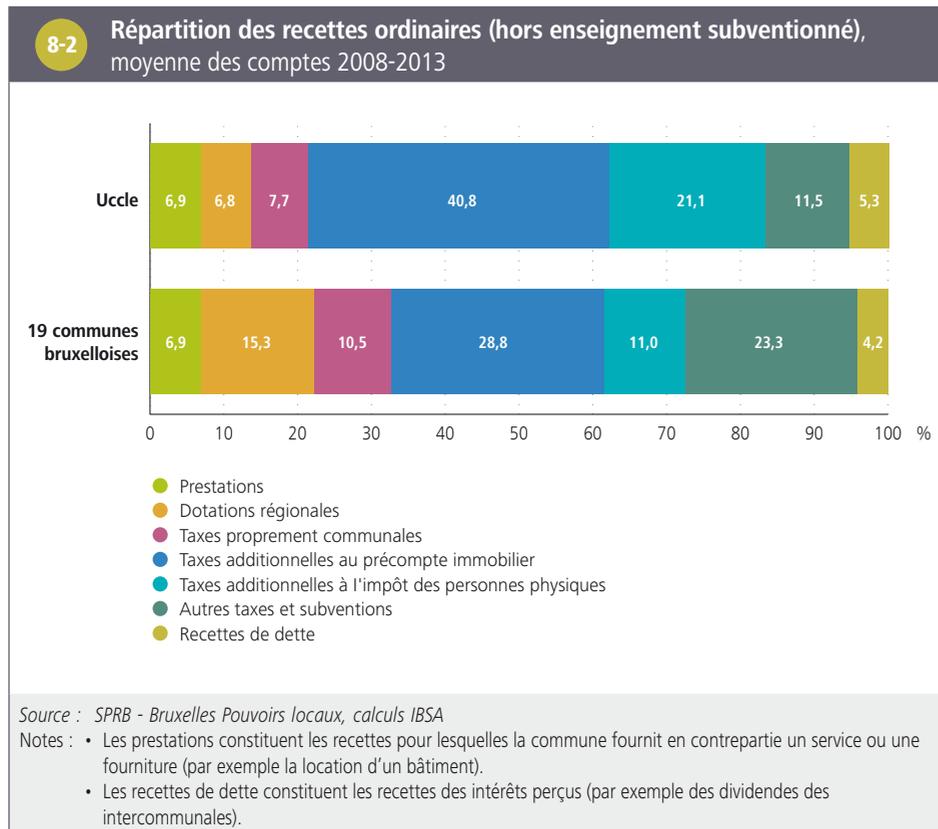
La situation socio-économique favorable d'une bonne partie des habitants à Uccle a un impact sur les recettes fiscales communales. À Uccle, les parts des **recettes** issues des additionnels au **précompte immobilier** et des additionnels à l'**impôt des personnes physiques** (IPP) sont supérieures à celles des 19 communes considérées ensemble. Elles représentent respectivement 41 % et 21 % des recettes de la commune (contre 29 % et 11 % pour les 19 communes) ⁸⁻². Le rendement du précompte immobilier, et surtout celui de l'IPP par habitant sont élevés à Uccle par rapport à la moyenne des 19 communes.

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Uccle	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.261	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.248	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	1.214	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	197	248

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
 Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

La part des recettes provenant des **dotations régionales** est quant à elle moins importante à Uccle (7 % des recettes contre 15 % pour les 19 communes considérées ensemble). Les dotations sont réparties entre communes selon des critères relatifs au nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires RIS ainsi qu'au rendement du précompte immobilier et de l'IPP (rôle de compensation)¹⁵. La part des autres taxes et subventions, qui reprennent des transferts vers la commune d'autres niveaux de pouvoir, est également inférieure à Uccle.

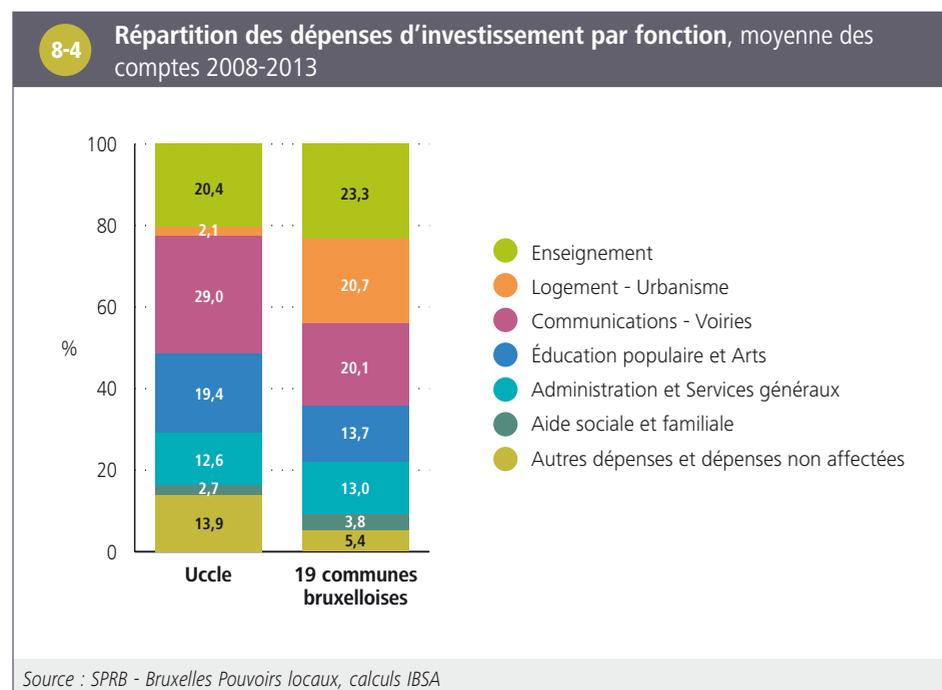
Les principales **dépenses** de la commune d'Uccle sont les **coûts de personnel** : sur la période 2008-2013, en moyenne, 48 % des dépenses sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale (charges de pension comprises), contre 41 % au niveau des 19 communes considérées ensemble **8-3**. Cependant, ramenés au nombre d'habitant, les coûts du personnel de l'administration communale d'Uccle ne sont pas supérieurs à la moyenne des 19 communes.



15 Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, les domaines des communications/voiries, de l'enseignement et de l'éducation populaire et des arts ont représenté une part importante des investissements à Uccle (respectivement 29 %, 20 % et 19 % des dépenses d'investissement, contre 20 %, 23 % et 14 % pour les 19 communes). À l'inverse, le domaine du logement et de l'urbanisme n'ont pratiquement pas fait l'objet d'investissements dans la commune au cours de cette période **8-4**.

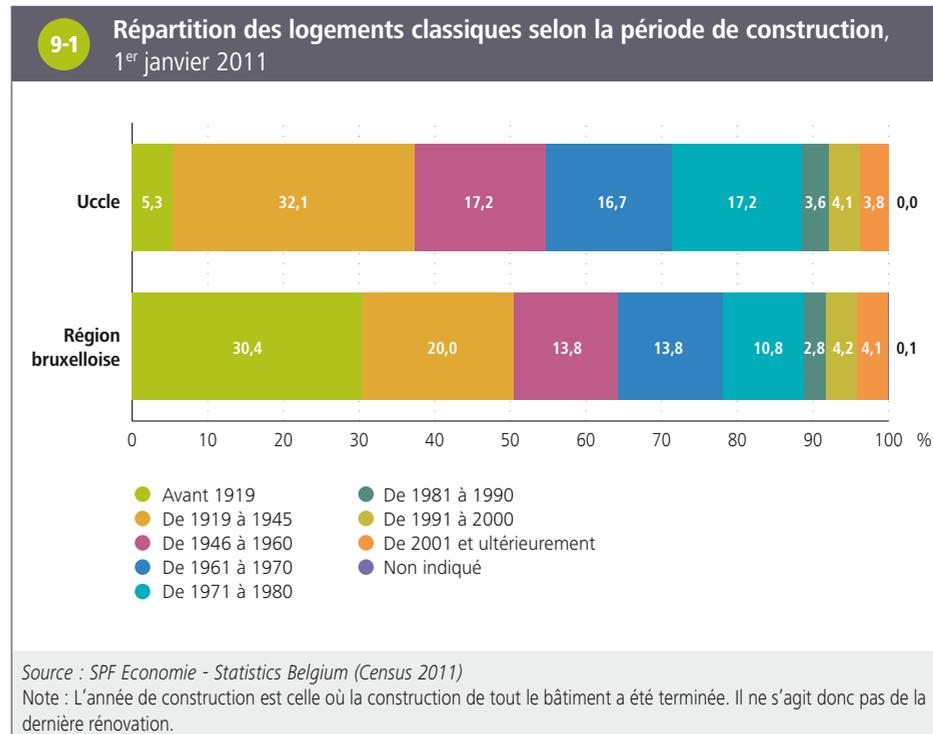


9. LOGEMENT

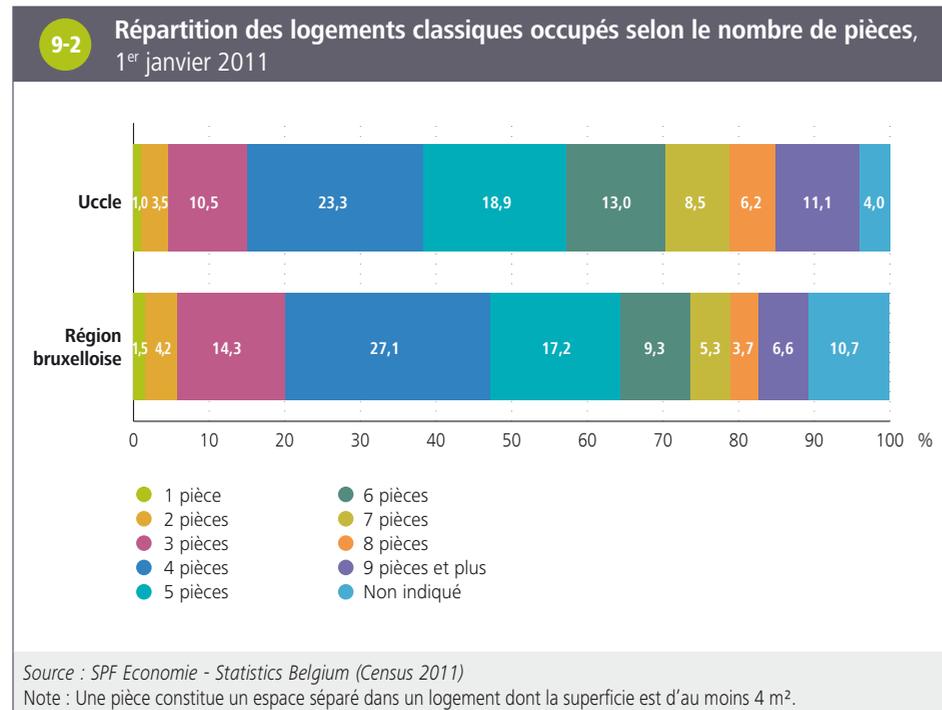
Au 1^{er} janvier 2014, 18 492 bâtiments et 41 741 logements sont recensés à Uccle, dont 1 686 logements sociaux.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

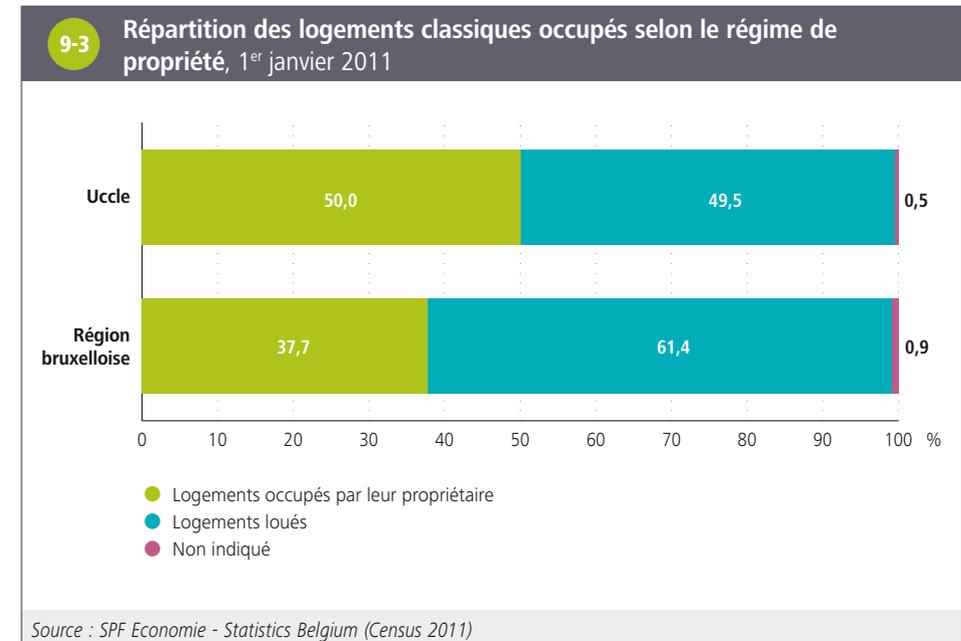
Uccle est une commune de **deuxième couronne**, ce qui implique une **urbanisation** plus tardive que les communes de **première couronne**. Sur base des données du Censur 2011 concernant les **logements classiques**, un tiers des logements ont été construits entre la fin de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, et plus de la moitié entre 1946 et 1980 (des parts plus élevées qu'au niveau régional). Les logements très anciens - construits avant 1919 - ne représentent que 5 % du parc de logement à Uccle (contre 30 % au niveau régional) **9-1**.



Concernant le nombre de **pièces**, plus de la moitié des logements à Uccle disposent d'au moins 5 pièces (58 %, contre 42 % à l'échelle de la Région bruxelloise). En particulier, les logements de très grande taille (plus de 8 pièces) sont nettement surreprésentés par rapport à la moyenne régionale. À l'inverse, la part des logements de moins de 4 pièces est inférieure à Uccle **9-2**¹⁶. Par ailleurs, les maisons de 3 et 4 façades sont proportionnellement plus nombreuses dans la commune (14 % du parc de logements, contre 5 % à l'échelle de la Région¹⁷).



Toujours sur base des données du Censur 2011, il apparaît que la moitié des logements à Uccle sont occupés par leur **propriétaire**, une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle régionale (38 %) **9-3**. Uccle fait en effet partie des quatre communes bruxelloises qui enregistrent la plus grande proportion de propriétaires.



16 Notons que la part des logements pour lesquels le nombre de pièces est «non indiqué» est plus importante au niveau de la Région (11 %) qu'à Uccle (4 %).

17 Voir site de l'IBSA : www.ibsa.brussels/themes/amenagement-du-territoire-et-immobilier

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la commune d'Uccle compte 1 686 logements sociaux (soit 59 logements de plus qu'en 2005). Rapportés au nombre de ménages, la proportion de logements sociaux est relativement faible à Uccle : on compte 4,5 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, contre 7 pour 100 au niveau de la Région ⁹⁻⁴.

Sur base de données datant de 2011, la part de ménages inscrits pour une **demande** de logement social est de 2,5 % à Uccle (contre 7 % au niveau régional)¹⁸.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Uccle	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	1.686	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	4,5	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, en moyenne et en gardant à l'esprit les différences de caractéristiques des logements et du cadre de vie, les loyers et le prix de l'immobilier sont nettement plus élevés à Uccle qu'au niveau de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 858 euros, contre 732 euros en Région bruxelloise. Le prix moyen des maisons est de 513 900 euros, contre 365 200 euros dans la Région ⁹⁻⁵.

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Uccle	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	858	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	513,9	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	287,8	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

18 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

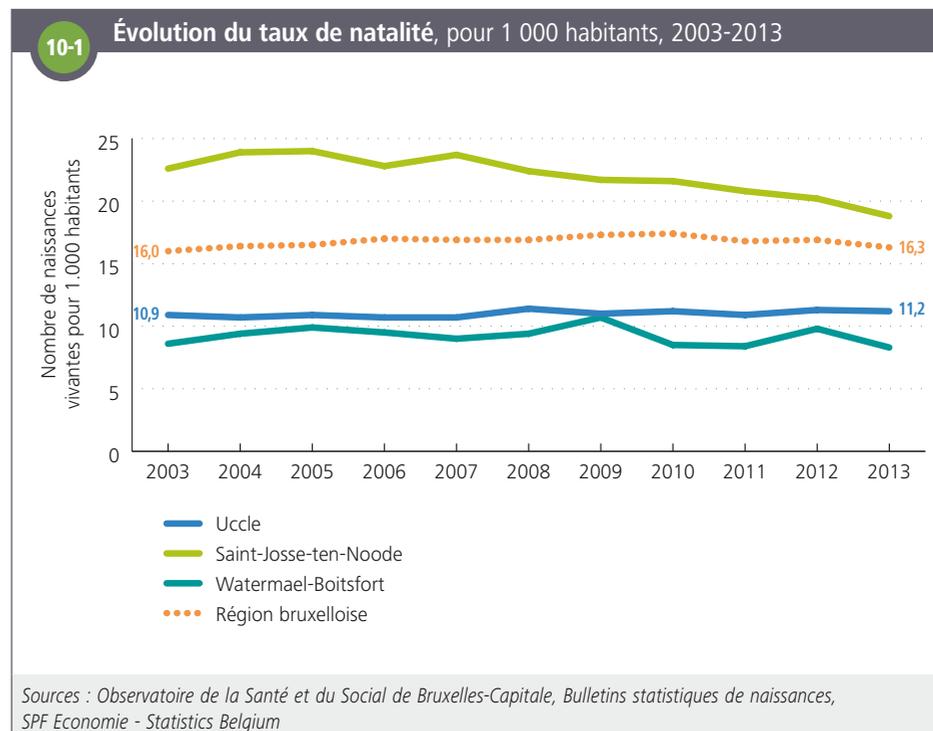
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 904 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Ucclois selon les [Bulletins statistiques de naissances](#), soit 17 naissances vivantes de plus que les données de [population officielle](#). Cette différence peut être due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de population officielle¹⁹.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances a légèrement augmenté à Uccle (de même que le nombre de femmes en âge de procréer) mais le [taux de natalité](#) est resté stable **10-1**. Le taux de natalité à Uccle est nettement inférieur à celui de la Région et est proche du taux le plus bas de la Région (observé à Watermael-Boitsfort), en partie en raison d'une part plus faible de femmes en âge de procréer (cf. chapitre Population). L'[indice conjoncturel de fécondité](#) est également plus faible à Uccle (1,6) qu'à l'échelle de la Région (1,9) en 2014²⁰.

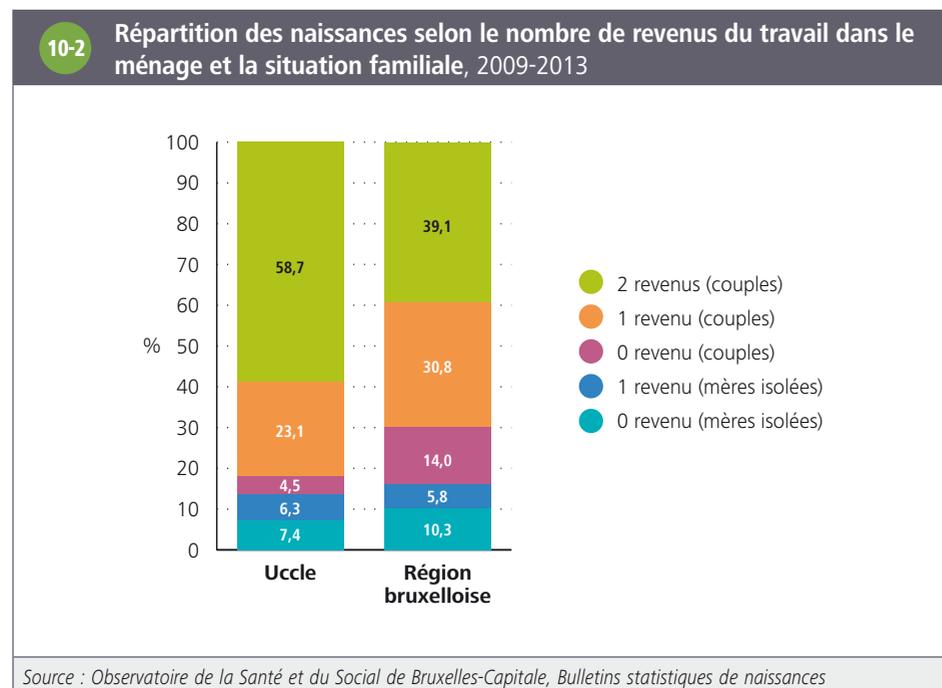


19 Notons par ailleurs que la [population officielle](#), contrairement aux [Bulletins statistiques de naissances](#), comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), Naître Bruxellois(e); Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

20 Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Étant donné la situation socioéconomique favorable de nombreuses familles dans cette commune, le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail est deux fois plus faible à Uccle (12 %) qu'à l'échelle de la Région (24 %). La proportion d'enfants qui naissent dans une famille avec un seul revenu est également moins élevée à Uccle (29 % contre 36 % au niveau régional), tout comme la proportion de naissances dans une famille monoparentale (mère isolée) (14 % contre 16 % dans la Région) **10-2** – et ce malgré le fait que les familles monoparentales soient légèrement surreprésentées dans la commune (cf. Chapitre Population).



À Uccle, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, 44 % ne sont pas de **nationalité** belge (contre 50 % pour la Région) et 59 % ne sont pas nées avec la nationalité belge (contre 74 % pour la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (53 % des femmes), française (11 %), roumaine (3,9 %), polonaise (3,3 %) et marocaine (2,5 %). Entre 2003 et 2013, les parts des mères roumaines et polonaises ont connu les plus fortes progressions (elles représentaient respectivement 0,7 % et 2,1 % en 2003).

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très **jeunes mères** sont proportionnellement moins représentées à Uccle (1,1 %) qu'en Région bruxelloise (2,2 %) **10-3** ; cela s'explique par un **taux de fécondité** des 15-19 ans plus faible (0,4 % contre 1,4 % au niveau de la Région). Par contre, les **mères âgées** sont proportionnellement plus représentées à Uccle (6 % des femmes ayant accouché entre 2009 et 2013) qu'en Région bruxelloise (4,9 %). Ceci s'explique par une proportion de femmes de 40-49 ans plus élevée dans la population car le taux de fécondité de cette tranche est, quant à lui, plus faible qu'au niveau de la Région (0,9 % contre 1,2 %). Les différences avec la Région concernant les autres indicateurs de **santé materno-infantile** présentés ci-dessous concordent avec la plus grande proportion de mères plus âgées dans la commune, mais les différences ne sont pas statistiquement significatives.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Uccle		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	183	4,2	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	332	7,6	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	443	10,1	9,9
Mères < 20 ans	47	1,1	2,2
Mères ≥ 40 ans	259	6,0	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Uccle, les taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile ne sont pas significativement différents de ceux observés pour la Région ¹⁰⁻⁴.

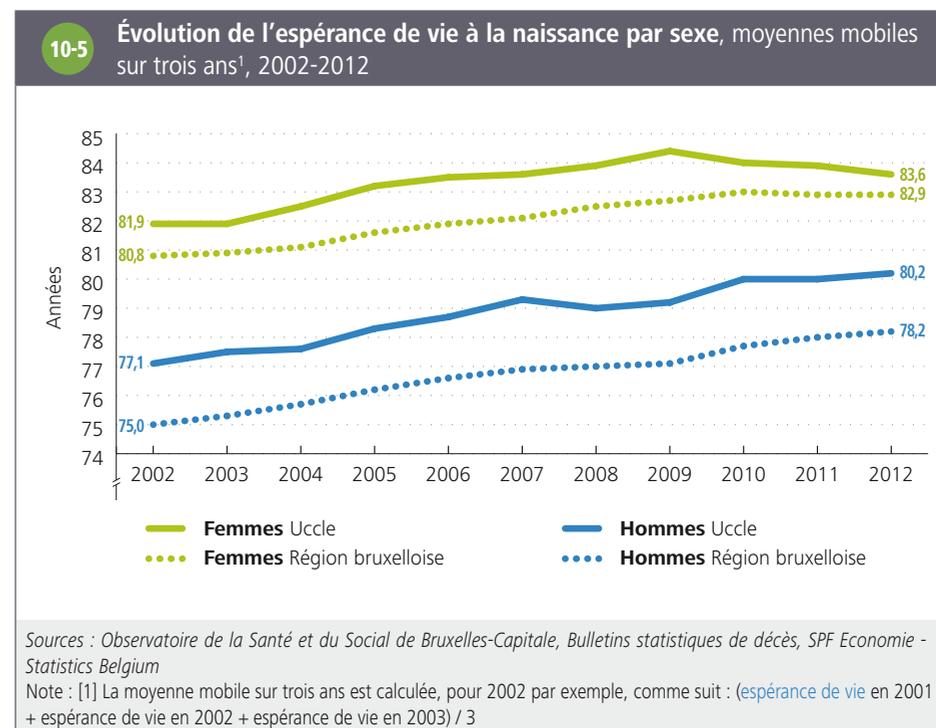
10-4	Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013			
		Uccle		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances	
Mortalité périnatale	41	9,3	7,8	
Mortalité infantile	13	3,0	3,0	
Mortalité foeto-infantile	45	10,2	9,4	

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en gras.

10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

À Uccle, l'espérance de vie de 2012²¹ des femmes est de 83,6 ans et celle des hommes de 80,2 ans, soit supérieures à celles de la Région bruxelloise (respectivement 82,9 ans et 78,2 ans). Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie a augmenté de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Uccle qu'en Région bruxelloise ¹⁰⁻⁵. La différence d'espérance de vie par rapport à la Région est liée à un taux de mortalité des personnes âgées plus faible dans la commune.



21 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Uccle, le **taux de mortalité prématurée** (avant 75 ans) est de 336 pour 100 000 hommes et de 229 pour 100 000 femmes ¹⁰⁻⁶. Après standardisation pour l'âge, ces taux sont significativement plus bas que ceux de la Région (-23 % pour les hommes et -19 % pour les femmes). En comparaison avec la situation régionale, la mortalité prématurée liée aux tumeurs (notamment aux tumeurs du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon) et aux autres maladies de l'appareil circulatoire, digestif et respiratoire est moins importante chez les hommes à Uccle. Pour les femmes, la mortalité prématurée liée aux tumeurs du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon et aux autres maladies de l'appareil circulatoire et respiratoire est moins élevée à Uccle qu'à l'échelle régionale.

10-6 Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Uccle et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	565	336,4	-23 %	424	229,1	-19 %
Tumeurs	205	122,1	-22 %	196	105,9	-11 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	60	35,7	-32 %	29	15,7	-37 %
<i>Tumeur sein</i>	< 5	-	-	52	28,1	+4 %
Maladies de l'appareil circulatoire	126	75,0	-16 %	53	28,6	-38 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	60	35,7	-12 %	22	11,9	-20 %
<i>Autres cardiopathies</i>	24	14,3	-24 %	9	-	-
<i>Maladies cérébrovasculaires</i>	22	13,1	-20 %	13	-	-
Maladies de l'appareil respiratoire	26	15,5	-55 %	27	14,6	-33 %
Maladies de l'appareil digestif	28	16,7	-37 %	24	13,0	-16 %
Causes externes	90	53,6	+2 %	48	25,9	-2 %
<i>Suicides²</i>	35	20,8	+23 %	22	11,9	+37 %

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité - 1) x 100

[2] Le nombre de décès par suicide est sous-estimé ; un certain nombre d'entre eux sont enregistrés comme événements dont l'intention n'est pas déterminée.

- Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.
- Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Uccle, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée du cancer du poumon et des bronches est plus faible à Uccle qu'au niveau de la Région pour les deux sexes. En revanche, l'incidence du cancer de la prostate pour les hommes et du sein pour les femmes est plus importante dans la commune. L'incidence du cancer du côlon pour les deux sexes n'est pas significativement différente de celle de la Région **10-7**.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Uccle, la couverture totale du dépistage du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans est supérieure à celle de la Région (62 % contre 53 %). Notons que la proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammotest') est plus faible à Uccle qu'au niveau régional²²

10-8. La couverture totale reste cependant inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Uccle (59 %) est plus élevé que celui de la Région bruxelloise (53 %)²³.

22 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

23 Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

10-7

Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Uccle et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012

	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Prostate	240	166,5	+20 %
Côlon	105	72,9	-13 %
Poumon-bronches	80	55,5	-45 %
Femmes			
Sein	372	220,5	+13 %
Côlon	123	72,9	+1 %
Poumon-bronches	58	34,4	-29 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium
Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en gras.

10-8

Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012

	Uccle	Région bruxelloise
Mammotest	6,9 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammotest	62,1 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (**demandeurs d'emploi inoccupés**).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	ONP	Office national des Pensions
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONSS	Office national de sécurité sociale
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein	RER	Réseau express régional bruxellois
COCOM	Commission Communautaire Commune	RIS	Revenu d'Intégration Sociale
CPAS	Centre public d'action sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	SPF	Service public fédéral
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SPP	Service public fédéral de programmation
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPRB	Service public régional de Bruxelles
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales	STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	UE	Union Européenne
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité		
IPP	Impôt des personnes physiques		
MENA	Mineur étranger non accompagné		
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers		
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance		
ONEM	Office National de l'Emploi		

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Uccle

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be